

République Algérienne Démocratique Et Populaire
Ministère De L'Enseignement Supérieur Et De La Recherche Scientifique
Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou
Faculté des sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des sciences financières et comptabilité



Mémoire fin de cycle

Option : Finance d'entreprise

Thème :

**La comptabilisation des opérations de production et
sinistres en assurance : cas de la SAA**

Présenté par:

M^{lle} BOUANANE Lyza Aziza

M^{lle} AICHOUCHE Leila

Dirigé Par :

M^r OUSSAID Aziz.

Membres du jury :

Président :

Examineur :

Rapporteur :

Promotion 2025



Remerciements

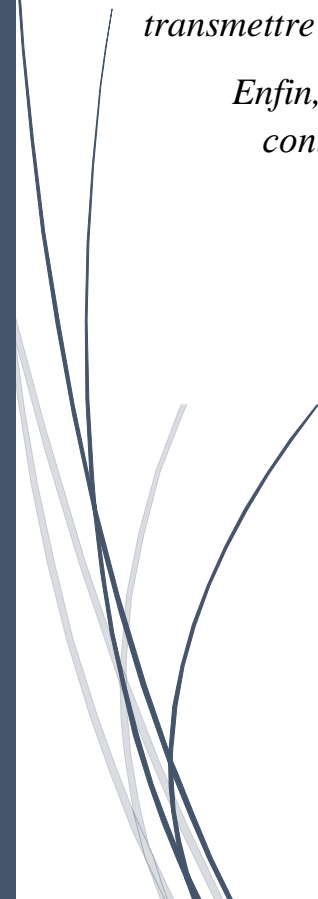
Nous tenons à remercier tout particulièrement notre encadrant, Mr. OUSSAID Aziz pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, concernant l'aspect rédactionnel, qui ont contribué à alimenter notre réflexion.

Nous souhaitons aussi exprimer notre gratitude à l'ensemble du personnel de la SAA pour leur hospitalité, leur attention et leur soutien dans l'élaboration de notre mémoire.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux membres du jury qui ont consenti à étudier, inspecter et juger notre mémoire.

Nous souhaitons adresser nos remerciements les plus chaleureux à tout le corps enseignant de l'UMMTO, pour toutes les leçons qu'ils ont sues nous transmettre ; que notre gratitude profonde et sincère leur soit ainsi manifestée.

Enfin, nous tenons aussi à remercier tous ceux qui ont apporté leur contribution, directe ou indirecte, à l'élaboration de ce travail.





DÉDICACES

Du plus profond de mon cœur, je dédie ce travail :

A mes chers parents (Akli et Fatiha) qui ont toujours eu confiance en moi même quand j'avais des doutes, surtout mon père, qui a été d'une aide tellement précieuse qu'aucun mot ne suffira à exprimer ma gratitude.

A mes sœurs et mon frère (Lynda, Yanis, Yasmine, Sarah), je ne vous remercierai jamais assez pour votre aide et votre présence.

A Ma binôme (Leila), avec sa collaboration plus que précieuse tout au long de ce travail.



Lyza



DÉDICACES

Je dédie ce travail à :

Mes chers parents (Rabah, Fatiha) pour leurs amours inconditionnels, leurs prières incessantes et leur soutien moral et financier qui ont été une source de motivation inestimable.

Mon frère Yanis et ma sœur Amina pour leur encouragement constant et leur soutien dans les moments difficiles.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à ma binôme « LYZA » pour son engagement, sa collaboration précieuse et le soutien mutuel tout au long de ce travail.

À toutes les personnes chères à mon cœur, ce mémoire est l'expression de ma reconnaissance

Et de mon respect profond.



Leila



Listes des figures



Figure N°1	Les opérations de bases de la mutualisation des risques	20
Figure N°2	Schema de la coassurance	21
Figure N°3	Schema de la réassurance	22
Figure N°4	Organigramme de la direction générale de la société algérienne d'assurance de T-O	65
Figure N°5	Organization de l'agence « 2001 »	67
Figure N°6	Photo du logiciel « ORASS »	75



Listes des tableaux



Tableaux N°1	Les différentes normes IFRS-IAS concernant les sociétés d'assurance	17
Tableaux N°2	Présentation de l'actif du bilan d'une entreprise d'assurance	29
Tableaux N°3	Présentation du passif du bilan d'une entreprise d'assurance	30
Tableaux N°4	Présentation du compte de résultat d'une entreprise d'assurance	33
Tableaux N°5	La nomenclature des comptes de provisions techniques d'assurance	51



Listes des abréviations



AISC: All-In sustaining Cost

CAAR : compagnie algérienne d'assurance et de réassurance

CAAT : Compagnie Algérienne des assurances

CNMA : Caisse nationale de mutualité agricole

CSM : Contractual Service Margin

DA: dinar Algérien

DAG : Département administratif général

DRPP : Direction régionale des pensions et de la prévoyance

FASB : Financial Accounting standards Board

IARDT : Incendie, Accidents, Risques divers et transports

IAS : International accounting standards

IASB: international accounting standards Board

IASC : international accounting standards committee

IBNR : Incurred But not Reported (sinistre survenus mais non déclarés)

IFRS : International Financial Reporting standards

JRL : journal

MIC : Multi risques industrielle et commerciale

PCA : plan comptable des assurances

PCA : Principes de comptabilité d'engagement

PCGR : Principes comptables généralement reconnu

PEM : Petite moyenne entreprise

PNC : plan comptable national

PPNA : provision pour prime non acquise

RD : Risque divers

RI : Responsabilité individuelle

SAA : Société Algérienne d'assurance

SCF : système comptable financier

SNCF : Sociétés nationale....

SPA : Sociétés par action

TD : Timbres de dimensions

TG : Timbres gradués

TIC : Technologies de l'information et de la communication

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

Sommaire

Instruction générale	01
Chapitre I : Aspects règlementaires, comptables et économiques des assurances	
Introduction du chapitre I	05
Section 1 : Fondements théoriques et économiques de l'assurance	06
Section 2 : cadre réglementaire et normes comptables des assurances	13
Section 3 : Instruments du partage de risques en assurance : mutualisation des risques, coassurance et réassurance	20
Conclusion du chapitre I	23
Chapitre II : Traitement des opérations de production et sinistres en assurance et leur impact financier	
Introduction du Chapitre II	25
Section 1 : Présentation des opérations comptables en assurance	26
Section 2 : La comptabilisation des primes d'assurance et impact sur les revenus	37
Section 3 : Comptabilisation des sinistres et gestion des provisions techniques	47
Conclusion du chapitre II :	55
Chapitre III : Comptabilisation des opérations de production et sinistres à la SAA	
Introduction du Chapitre III	57
Section 1 : Présentation de la Société Algérienne d'Assurance (SAA)	58
Section 2 : Analyse de la comptabilisation des opérations de production et sinistres à la SAA	68
Section 3 : évaluation du système de comptabilisation et perspectives d'amélioration	74
Conclusion du chapitre III :	77
Conclusion générale.	79
Bibliographie.	



Introduction Générale



L'être humain, au quotidien est exposé à divers risques, imprévus, sinistres, danger, dommages, pouvant affecter son patrimoine, ses actifs, ses biens. Cette exposition a engendré le besoin de sécurité, qui comprend la sécurité physique, l'emploi, les ressources financières ainsi que la stabilité, ce besoin est dans la pyramide **de Maslow**, classé deuxième de la hiérarchie juste après les besoins psychologiques. Pour répondre à ce besoin l'idée de s'assurer est arrivée, jusqu'à arriver à notre époque.

L'assurance est définie comme étant, une offre de protection regroupé en deux parties : « **L'assureur** » qui s'engage moyennant le paiement d'une prime ou d'une cotisation, **à payer à « L'assuré »** qui désire se prémunir contre les risques quelconque portant sur lui ou sur ses biens. Techniquement, elle est définie d'après une formule célèbre, comme « la compensation des effets du hasard sur le patrimoine de l'homme par la mutualité organisée suivant les Lois de la statistique ».

Les compagnies d'assurance sont soumises à des règles spécifiques, et le respect du code général de l'assurance est obligatoire.

Grâce à cette protection financière contre les dommages subit qu'offre les sociétés d'assurances, des répercussions apparaissent. En effet les individus bénéficiant de cette assurance, ils prennent des risques sans se rendre comptes des conséquences puisqu'ils savent qu'ils seront indemnisés. Cela explique, en grande partie, le rôle fondamental que prend l'assurance dans l'économie.

Aux Etats Unis, et plus précisément à New York (l'un des plus grands centres financiers au monde), un pays qui a atteint un niveau de développement bluffant au cours des dernières années dans tous les domaines y compris celui de l'assurance. Dans ce pays, le domaine de l'assurance, représente une branche du secteur financier.

A cet effet, l'assurance est devenue une entreprise qui contribue aux développements de l'économie, qui fait partie du secteur financier, tout en gérant les différents risques des différentes entreprises.

Enfin, on peut dire que ce domaine est vaste et complexe, laissant un large choix et une grande diversité thématique a exploré dans le cadre d'un mémoire. Dans notre cas le présent travail s'intéresse à l'une d'entre elle : « La comptabilisation des opérations de production et sinistres en assurance », à travers l'étude de cas de la société algérienne d'assurance de Tizi-Ouzou.

✚ *Pour la problématique, On pose la question suivante :*

« **Comment la société algérienne d'assurance comptabilise-elle les opérations de production et de sinistres ?** »

✚ *On divise la problématique en trois questions principales :*

- ✓ **Qu'est-ce qu'une société d'assurance, quelles sont ses différents aspects économiques et réglementaires, c'est quoi son rôle dans la gestion des risques financiers ?**
- ✓ **Quelles sont tous les cas possibles du cycle de production, ainsi que celui du cycle de gestion des sinistres ?**
- ✓ **Comment s'effectue les enregistrements des opérations de production et des sinistres volet comptable, et quel est l'impact des TCI dans le système de comptabilisation. La société algérienne d'assurance accuse elle toujours un retard par rapport aux autres pays ?**

✚ *Pour les hypothèses du mémoire*

Afin répondre à ces questions, nous proposons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 01 : La SAA exerce une activité encadrée et réglementée uniquement par l'Etat, et respecte les principes comptables fondamentaux.

Hypothèse 02 : Le calcul des sinistres est effectué par des estimations, contrairement aux primes c'est à travers des calculs mathématique.

Hypothèse 03 : La SAA utilise le logiciel ORASS pour l'enregistrement de ses opérations comptables.

✚ *Pour la méthodologie suivie :*

Afin d'apporter des réponses à notre problématique, il est important d'avoir une démarche méthodologique, qui regroupe deux aspects à savoir : la théorie ainsi que la pratique, notre présent travail, combineras les deux.

D'abord, on a commencé par une démarche théorique à l'aide : d'ouvrages, d'articles scientifiques, mémoires, sites web.

Ensuite, on est passé à la pratique, Avec un stage effectué à la SAA de Tizi-Ouzou, ce dernier nous a permis d'enrichir nos connaissances, de mettre en pratiques ce qu'on a appris tout le long du processus d'apprentissage, grâce aux documents interne qui ont été mis à notre dispositions, mais aussi avec nos divers échanges et conversations et questionnements avec le personnel, tout en s'enrichissant de leurs méthodes de travail. En combinant tous ces facteurs, on a pu présenter le cas pratique.

Enfin, grâce à cela notre étude a répondu efficacement à la problématique posée, tout en étant divisée en trois chapitres.

✚ Notre travail de recherche est structuré autour de trois chapitres principaux

Chapitre 1 : Aspects règlementaires, comptables et économiques des assurances

Chapitre 2 : Traitements des opérations de production et sinistres en assurance et leur impact financier

Chapitre 3 : Comptabilisation des opérations de production et sinistres à la SAA

✚ L'objectif de notre travail est de :

- ✓ Faire le lien entre la finance et l'assurance en introduisant les états financiers (le bilan et le compte de résultat), en parlant du rôle que porte l'assurance dans la gestion des risques financiers, ainsi que les conséquences comptables et financières des modalités de comptabilisation.

- ✓ Présenter un travail complet ou l'étude tourne autour de la comptabilisation des opérations de productions et sinistres en assurances, en commençant par expliquer l'assurance en générale, ainsi que les différents concepts qui tourne autour dans le premier chapitre ; Puis expliqué les concepts clés de notre travail dans le deuxième chapitre à savoir : **les primes, les sinistres, les provisions techniques** ; et le troisième chapitre consacré aux cas pratique.



Chapitre I :

*Aspects réglementaires, comptables et
Économiques des assurances*

Introduction du chapitre I

Le secteur de l'assurance, est considéré comme la pierre angulaire dans le développement de l'économie mondiale, en exemple de son importance, voici la citation attribuée à Henry Ford : « Le monde entier dépend des assurances. Sans elles, chacun garderait son argent sans l'investir nulle part, de peur de le perdre, et la civilisation serait à l'arrêt depuis l'âge de pierre. »

Ainsi, l'assurance permet et stimule l'activité économique en protégeant les vies et les biens contre les risques assurables. Les compagnies d'assurance agissent comme un tampon contre les événements indésirables et comme le ciment invisible de la société.

Le présent chapitre va être divisé en trois sections, Le but est d'expliquer toutes les notions fondamentales du secteur de l'assurance, de manière systématique et approfondie sur tous les fondements juridiques et normatifs qui régissent ses activités.

La première section, sera dédiée aux fondements théoriques et économiques de l'assurance, cela permet de s'éclaircir sur les concepts clés.

La deuxième section, sera dédiée à l'explication du cadre réglementaire et des normes comptables des assurances, à savoir les règles et les normes qui encadrent la comptabilité des entreprises d'assurances.

La troisième section, sera entièrement dédiée à trois notions qui sont considérées comme essentielles dans la garantie de la solidité financière des entreprises d'assurance : la mutualisation des risques, la coassurance, la réassurance.

Section 1 : Fondements théoriques et économiques de l'assurance

Le but d'une entreprise d'assurance, est de couvrir leurs assurés des différentes pertes financières auxquelles ils peuvent accidentellement se retrouver, d'où l'intérêt flagrant que portes cette compagnie dans le quotidien de l'individu.

Cette section porte sur les fondements théoriques et économiques de l'assurance, afin d'avoir une compréhension générale des concepts clés, ainsi que les notions de base liées à cette entreprise.

1. Les différentes définitions de l'assurance et son rôle dans la gestion des risques financiers

L'assurance est un concept vaste d'où l'existence d'une multitude de définition à son sujet :

1.1. Les différentes définitions de l'assurance

On retrouve les définitions suivantes selon le point de vue de plusieurs auteurs :

1.1.1. Définition générale

Selon Josef HEMARD : « L'assurance est une opération par laquelle une partie " l'assuré " se fait promettre, moyennant une rémunération " la prime " Pour lui ou pour un tiers en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie " l'assureur " qui prenant en charge un ensemble de risque, les compense conformément aux lois de la statistique ».¹

1.1.2. Définition juridique

« L'assurance est, au sens l'article 619 du code civil un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat ».²

1.1.3. Définition technique

¹ COUILBAULT. F, ELIASHBERG. C. « Les grands principes de l'assurance », 10ème édition, l'Argus, Paris, 2011, p57

² ORDONNANCE N° 95-07 DU 23 CHAABANE 1415 CORRESPONDANT AU 25 JANVIER 1995 RELATIVE AUX ASSURANCES ET SES TEXTES D'APPLICATION

L'assurance est une opération qui permet le partage des risques entre une multitude de personnes, chaque assuré ayant droit à recevoir une indemnité en fonction de la nature et de l'importance des dommages subis en cas de sinistre ou d'accident, en contrepartie du paiement d'une cotisation appelée prime d'assurance.³

1.1.4. Définition financière

En finance, le secteur de l'assurance joue un rôle de premier plan dans la collecte de l'épargne et le financement de l'économie, Les compagnies d'assurance permettent à des individus ou des investisseurs d'éliminer certains risques, De manière générale, le client paie une prime d'assurance afin d'avoir droit à un dédommagement selon les conditions du contrat d'assurance.⁴

1.1.5. Définition économique

L'assurance est un principe fondé sur la notion de risque et joue un rôle dans la stabilisation économique, puisqu'il représente un produit purement juridique souvent commercialisé par les entreprises d'assurance aux consommateurs, sous la forme d'un « package » de garanties.

1.1.6. Définition d'un contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est une convention par laquelle, une partie, dénommée assureur, s'engage à garantir une autre partie, dénommée souscripteur, qui souscrit le contrat en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, moyennant le paiement d'une prime (pour les sociétés commerciales d'assurances) ou cotisation (pour les sociétés d'assurances à forme mutuelle), en cas de réalisation du sinistre ; c'est-à-dire du risque aléatoire prévu au contrat. Cette définition met en évidence trois éléments : risque, prime et sinistre.⁵

Selon article 7 de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances : « le contrat d'assurance est écrit. Il est rédigé en caractères apparents. Il doit contenir obligatoirement, outre les signatures des parties, les mentions ci-après :

- Les noms et domiciles des parties contractantes
- La chose ou la personne assurée
- La nature des risques garantis

³ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/assurance-economie-de-l-assurance/> , consulté le 1 juin 2025

⁴ DUMONT, J-P. « Gestion des risques des compagnies d'assurance », une revue de la littérature récente, assurance et gestion de risques, vol. 79 n°1- 2, 2011, p 46

⁵Droit des assurances. « Introduction : Généralité sur les assurances », extrait pédagogique

- La date de la souscription
- La date d'effet et la durée du contrat
- Le montant de la garantie
- Le montant de la prime ou cotisation d'assurance ».⁶

1.2. Le rôle de l'assurance dans la gestion des risques financiers

L'assurance fait partie du secteur financier de l'économie, tout en gérant les différents risques d'autres entreprises. Elles soutiennent les agents économiques avec deux services : la couverture des risques et le recyclage de l'épargne dégagée dans l'économie. La base de cette activité est liée à l'aversion au risque des agents. Elle joue un rôle essentiel dans la gestion des risques financiers en permettant aux particuliers et aux entreprises de se prémunir contre les pertes des économies majeures. Selon Wagner et Fuino dans leur ouvrage : « elle contribue à la stabilisation des flux financiers, à la mutualisation des risques et à l'amélioration de la répartition des ressources économiques. Les assureurs offrent aux entreprises et aux particuliers une base de planification plus stable. Cette dernière est souvent essentielle pour prendre des risques. L'assurance aide également à stabiliser les flux de trésorerie. »⁷

A cet effet, l'assurance :

- Indemnise les préjudices résultant de la réalisation des risques : l'immeuble incendié sera reconstruit, l'objet volé sera remplacé, l'automobile endommagée sera réparée, les frais d'hospitalisation seront couverts etc....,
- Couvre la responsabilité civile des personnes : sa fonction est réparatrice ce qui fait d'elle un très important facteur de sécurité dans la vie de chacun
- Assume de nouveaux risques : elle se révèle ici un facteur de progrès technique. En effet, de nombreuses activités risquées ne seraient pas jamais entreprises sans le soutien de l'assurance, tels que l'utilisation de nouveaux modes de transports (super pétroliers), conquête de l'espace etc...
- Prévient la réalisation des sinistres : elle met contractuellement à charge de l'assuré diverses obligations relatives à la prévention et fait contribuer l'assuré à la prise en

⁶ ORDONNANCE N° 95-07 DU 23 CHAABANE 1415 CORRESPONDANT AU 25 JANVIER 1995 RELATIVE AUX ASSURANCES ET SES TEXTES D'APPLICATION

⁷ WAGNER. J, FUINO. M. « Gestion du risque et introduction aux assurances », Université de Lausanne, 2020, p 170

charge du sinistre telle que l'application de la franchise. Cela incitera l'assuré à plus de vigilance et réduira ainsi la fréquence des sinistres.⁸

2. Fondement théorique de l'assurance :

Dans cette partie de notre travail nous allons expliquer les différents principes à respecter par les deux parties « l'assureur » et « l'assuré », ainsi que les différents éléments d'une opération d'assurance afin d'avoir une idée générale sur le fondement théorique de l'assurance, sachant qu'on retrouve cinq intervenant dans une opération d'assurance : **l'assureur** c'est une personne morale ou physique qui s'occupe de l'indemnisation des souscripteurs du contrat d'assurance des différents sinistres survenue, **l'assuré** c'est la personne qui veut se protéger contre les risques, **le bénéficiaire** c'est la personne à laquelle seront versées les prestations, **le tiers** c'est toute personnes étrangères aux contrats, **le souscripteur** c'est la personne physique ou moral qui s'engage à payer les primes.

2.1. Les lois fondamentales de l'assurance :

Le concept d'assurance repose sur la répartition des risques entre un groupe de personnes. La coopération devient ainsi le principe fondamental de l'assurance.

L'assurance répond à un besoin précis : bichonner la sécurité des personnes physiques et morales, leur donner le goût d'entreprendre, de risquer. Les lois fondamentales de l'assurance assurent le bon fonctionnement d'un contrat d'assurance.

Les principes fondamentaux sont les suivant :⁹

- **Le principe de division**

L'équilibre financier de la mutualité peut être menacé. Dans la réalité, le contexte peut s'avérer différent avec le phénomène de « séries noires » ou d'événements exceptionnels (événements climatiques...). Afin de pallier à ces situations, l'assureur peut utiliser la réassurance (assurance verticale).

⁸ Support de cours « Les Bases techniques de l'assurance », de M. Belkacem YANAT, P5.

⁹ CHAVAROT, L., & GADOIN, M. Culture professionnelle et suivi du client – BTS Assurance (*Extrait*). Paris, Éditions Ellipses, 2023, p13

- **La dispersion du risque**

Le principe est de répartir le risque de façon géographique ou en le diversifiant. Ainsi, le risque doit être supportable par la mutualité à savoir la totalité des cotisations. L'objectif est de pouvoir, toujours, financer la compensation du risque survenu.

- **La nécessité de production**

Le portefeuille de l'assureur n'est pas figé car il évolue sous l'effet de la concurrence. L'assureur doit œuvrer pour accroître la souscription de nouveaux contrats.

- **L'homogénéité des risques**

Cette loi provoque une sélection des risques. Chaque risque est classé dans une catégorie tarifaire en fonction, notamment, de la probabilité de survenance. Cette segmentation tarifaire entraîne des « sous-mutualités ». L'objectif est de faire régler, par le souscripteur, le prix le plus juste, le plus équitable

2.1.1. Les éléments d'une opération d'assurance

Une opération d'assurance contient les éléments suivants : **Risque, Prime, Indemnité, Compensation**

2.1.2. Risque :

Le risque est une condition caractérisée par la possibilité de la survenance d'un événement causant une déviation défavorable par rapport aux résultats attendus ou espérés.¹⁰

En assurance, il représente un événement incertain qui dépend seulement du hasard et non de la volonté des parties du contrat

2.1.3. La cotisation (Prime) :

La prime est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée. La contribution du souscripteur est généralement déterminée à forfait ; il s'agit alors d'une prime ou cotisation fixe qui ne peut, en principe, être modifiée en cours de validité du contrat sans le consentement du souscripteur. Les primes ou cotisations doivent être suffisantes pour :

- Indemniser les sinistres survenus dans l'année
- Couvrir les frais (d'acquisition, de gestion, d'encaissement) exposés par l'assureur.¹¹

¹⁰ WAGNER. J, FUINO. M. « Gestion du risque et introduction aux assurances », Presse EPFL, Université de Lausanne, 2020, p32.

2.1.4. Prestation (indemnité) :

Lorsqu'un événement assurable se produit, il a pour conséquence une perte financière. Il est important que le bénéficiaire de l'assurance soit la personne qui subit la perte. En d'autres termes, la personne qui est indemnisée doit avoir un intérêt assurable dans l'événement assuré. Il doit y avoir cohérence entre le montant de la prestation et l'intérêt assurable.¹²

La prestation peut répondre aux deux questions combien et à qui, c'est à dire le montant de l'indemnisation à verser et l'identité du bénéficiaire du contrat d'assurance.

2.1.5. La compensation

La compensation des risques est un mécanisme de compensation : les assureurs présentant une bonne structure de risques parmi leur effectif d'assurés versent des contributions aux assureurs détenant un portefeuille présentant des risques plus élevés.

2.2. Les fondements mathématiques de l'assurance

On retrouve trois domaines principaux qui lie le secteur de l'assurance aux mathématiques puisqu'il représente un jeu de chiffres et de probabilités :¹³

- **Evaluation des probabilités et des risques** : les actuaires mathématicien du monde de l'assurance, ils prédisent la probabilité de l'arrivée d'un évènement avec la théorie de probabilité
- **Statistiques et analyse de données** : pour avoir la capacité d'évaluer les risques avec précision, les assureurs doivent disposer le plus de données possibles
- **Mathématiques financières** : Afin de constituer les réserves et calculer les primes, les actuaires utilisent les principes financiers et économiques.

3. Fondement économique de l'assurance

Vu l'importance imminente qu'a une entreprise d'assurance mondialement, il est important d'expliquer le rôle de cette dernière dans l'économie

3.1. Rôle de l'assurance dans l'économie

¹¹ Support du cours « les Bases techniques de l'assurance », de M. Belkacem YANAT. P 10

¹² Guide technique pour le développement et la prestation de service de micro-assurance. Les principes de base de l'assurance », disponible sur Scribd. : <https://fr.scribd.com/document/209414888/Chapitre-1-Principe-de-Base-de-l-Assurance>, consulté le 18 mai 2025

¹³ COSMOINS. « Célébration de la Journée des mathématiques : dévoiler les mathématiques derrière l'assurance », disponible à l'adresse : <https://cosmoins.com/celebrating-mathematics-day-unveiling-the-math-behind-insurance/>, consulté le 18 mai 2025

L'assurance joue un rôle fondamental dans le développement économique, un rôle clé de stabilisateur économique pour les ménages en période de crise, car elle permet de lisser la consommation des individus confrontés à des chocs, qu'ils soient de nature privée ou collectifs comme les catastrophes naturelles ou les crises financières.

L'assurance est également une source de financement stable pour les marchés financiers et pour l'économie, car elle favorise le crédit et l'investissement dans une perspective de long terme.¹⁴

3.1.1. L'industrie de la sécurité

Le rôle essentiel de l'assurance est de répondre au besoin de sécurité des ménages et des entreprises, Ce besoin de sécurité permet de créer trois types d'assurance : les assurances de personnes, les assurances de choses et les assurances de responsabilité.¹⁵

3.1.1.1. Les assurances de choses :

Dans ce cas l'assureur va indemniser l'assuré des dommages subis par ses biens.

3.1.1.2. Les assurances de responsabilité :

Dans les assurances de responsabilité, l'assureur s'engage à indemniser, à la place de l'assuré, les tierces victimes de dommages dont l'assuré est responsable.¹⁶

3.1.1.3. Les assurances de personnes :

Dans les assurances de personnes, l'assureur s'engage à verser un capital ou une rente définis par le contrat si se réalisent des risques touchant à la personne même de l'assuré (maladie, accident, décès ...).¹⁷

Section 2 : cadre réglementaire et normes comptables des assurances

¹⁴ Organisation internationale du Travail : file:///C:/Users/MON%20PC/Downloads/wcms_614876.pdf, consulté le 18 mai 2025

¹⁵ BEHAR.T, TOSETTI.A, FROMENTEAU. M ET MENART.S. « Assurance : comptabilité_ réglementation_ actuariat », Réimpression 2011, édition Economica, p 20-21

¹⁶ BEHAR.T. et al., op. cit., p15

¹⁷ BEHAR.T. et al., op. cit., p15

Cette section porte sur les règles et normes qui encadrent la comptabilité des entreprises d'assurances. Elle traite aussi du cadre réglementaire, des normes comptables et des spécificités comptables des assurances. L'objectif est d'expliquer comment les compagnies d'assurance doivent organiser leur comptabilité en conformité avec les réglementations en vigueur.

1. Le contrôle d'Etat

Selon la Loi n° 06-04 du 20 janvier 2006, publiée au J.R.L n° 15,12 mars 2006 :

L'activité de l'assurance est une industrie réglementée. Elle fait l'objet dans la plupart des pays, d'un contrôle des pouvoirs publics. Ce contrôle se justifie par la nature même du contrat d'assurance dont la mise en œuvre ne relève pas seulement des parties (assureur et souscripteur) mais peut concerner également des tiers. De plus, l'importance des engagements que peut souscrire une entreprise d'assurance à l'égard des assurés pose le problème de la solvabilité de l'assureur et la garantie de sa pérennité jusqu'à extinction totale des engagements qu'il a pris.

Enfin, la complexité des techniques de la production du service assurance requiert des conditions pour l'exercice même de la profession d'assureur.

En Algérie, c'est le code des assurances qui constitue aujourd'hui le texte de base en matière de contrôle des assurances. La finalité de ce contrôle réside dans la protection des intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances. Ce contrôle s'exerce à deux niveaux :

- Au moment de l'autorisation d'exercer
- Durant l'exercice de la profession.

Un premier contrôle s'exerce d'abord par voie d'autorisation préalable à l'exercice de la profession d'assureur. La future Entreprise d'assurance doit remplir un certain nombre de conditions avant d'obtenir l'agrément d'effectuer des opérations d'assurances.

La demande d'agrément doit comprendre notamment un plan financier prévisionnel pour les trois premières années d'activité. Lorsque l'agrément est accordé, l'exécution de ce plan fait l'objet de compte-rendu semestriels au ministre des finances qui peut prescrire toutes mesures utiles à la continuité de l'entreprise ou à l'arrêt de ces opérations.¹⁸

Pour les entreprises en activité l'agrément constitue une autorisation qui peut être retirée en cas de déséquilibre ou lorsque la société ne fonctionne pas conformément à la réglementation.

¹⁸ Loi n°06-04 du 20 janvier 2006, publiée au J.O. n°15, 12 mars 2006

Le contrôle de l'activité de l'entreprise d'assurance s'exerce à travers une panoplie de texte plus ou moins contraignant dont certains vont jusqu'à la définition du cadre administratif et financier.

2. Le cadre comptable

La comptabilité doit obéir aux principes comptables généralement admis aussi bien en ce qui concerne la comptabilité générale que de la comptabilité spéciale des assurances.

Les bilans des sociétés d'assurances de 2010 sont confectionnés selon le nouveau système comptable financier algérien comprend un plan comptable sectoriel. Le système comptable financier algérien comprend un plan de comptes modernisé s'inspire des normes IAS/IFRS est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2010. En application de « la loi 07-11 du 25 novembre 2007 » et aux dispositions fixé par l'arrêté du « 23 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 » portant les règles d'évaluation et de comptabilisation. Ce nouveau référentiel est venu remplacer le plan comptable national le (PCN) conçu dans les années 1970, dans un environnement et pour des besoins qui ne sont pas d'actualité.

La mise en place de nouvelles règles comptables, plus conformes à la réalité d'aujourd'hui, était rendue nécessaire pour au moins trois raisons essentielles.¹⁹

- Remédier aux insuffisances du PCN
- Moderniser les règles de comptabilité applicables aux entreprises
- S'insérer dans le mouvement international d'harmonisation des comptabilités ou les normes IAS/IFRS se sont imposées comme référence

Le plan comptable des assurances et de réassurance a été validé par le conseil de la comptabilité le 10 mars 2011, ce nouveau plan de compte est largement inspiré des principes et les règles comptables du SCF.

Le plan comptable des assurances et des réassurances a été validé par le conseil de la comptabilité le 10 mars 2011, ce nouveau plan de compte est largement inspiré des principes et les règles comptables.

3. Les normes comptables internationales

La normalisation internationale repose sur un cadre de présentation, l'information financière dit le cadre conceptuel, qui regroupe un ensemble d'objectifs et de principe

¹⁹ Ordonnance n°02 du 29 octobre 2009 portant première application du système comptable financier 2010.

comptable fondamentaux liés entre eux, et destinés à permettre d'assurer la définition des normes cohérentes.²⁰

3.1. Histoire de la création de L'IASB

Le comité international de normalisation comptable connu sous le nom de l'IASC (international accounting standards committee) a été créé en 1973, ce comité a vu le jour suite aux différences d'interprétations des principes comptables. L'ASC avait pour principal objet d'élaborer et de publier les normes IAS qui ont changés d'appellations aux normes IFRS après le changement de statuts de l'organisation en 2001 qui est passée de l'IASC à l'IASB (international accounting standards board).

Voici les dates clés d'évolution des IFRS :

- ✓ **1973** : création de l'I.A.S.C
- ✓ **1975** : publication des deux premières normes : les méthodes comptable (IAS1), la valorisation et la présentation des stocks selon la méthode des coûts historiques (IAS2).
- ✓ **1982** : L'I.A.S.C devient le normalisateur comptable international.
- ✓ **1989** : L'I.A.S.C publie son cadre conceptuel pour la préparation et la présentation des états financiers. Il décrit l'esprit des normes, fixe les objectifs des états financiers et définit la comptabilisation des normes.
- ✓ **1999** : la commission européenne (ce) souligne que les I.A.S sont compatibles avec les directives de l'union.
- ✓ **2001** : l'A.I.S. B remplace l'A.I.S.C.
- ✓ **6 juin 2002** : la CE adopte un règlement exigeant que toutes les sociétés d'assurances de l'UE, emploient les IAS pour leurs comptes consolidés à partir de 2005. Cela concerne directement 7000 sociétés cotées.
- ✓ **2006** : L'IASB et le FASB réaffirment leur engagement visant à améliorer la cohérence, la comptabilité et l'efficacité des marchés mondiaux, en développant des normes comptables communes de haute qualité L'IASB a préparé un exposé-sondage portant sur une norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entreprises (PME).
- ✓ **2007** : publication de projet IFRS pour les PME.
- ✓ **2009** : publication de version finale des IFRS pour les PME.

²⁰ <https://www.mfdgi.gov.dz/index.php/espace-informations/322-le-systeme-comptable> consulté le 19 mai 2025 à 10h

- ✓ Février 2010 : L'A.I.S. B et F.A.S.B s'entendent sur une définition provisoire de la juste valeur = prix de sortie. Ils prévoient la convergence des PCGR américains et des IFRS d'ici juin 2011.
- ✓ **2013** : progression notable dans l'adoption des IFRS au niveau mondial.²¹

3.2. L'organisation de l'IASB

Pour jouer pleinement son rôle, l'IASB. C'est une entité à but non lucratif enregistrée dans l'état de Delaware aux Etats Unis.

Elle est constituée de 22 membres (trustees) nommés pour une durée de 3 ans et dont les rôles sont les suivants : ²²

3.2.1. IFRS fondation

- Désignation des membres de l'IASB, l'IFRS interpretations committee et de l'IFRS advisory council.
- Évaluation et l'efficacité de stratégie de l'IASB.
- Approbation du budget de l'IASB et recherche des financements

3.2.2. IASB

L'IASB est l'organisme chargé de l'élaboration des normes IFRS. Il est constitué de 16 membres nommés pour une période de 5 ans renouvelable une fois.

Les membres de l'IASB sont issus des milieux professionnels suivant :

- Audit
- Préparations des états financiers.
- Utilisateurs des états financiers.

3.3. Présentation générale des normes IFRS

Appliquées à l'assurance, les normes IFRS vont introduire des changements sur le plan comptable et sur la souscription des risques. Elles ont des répercussions sur toutes les branches d'assurance vie, non vie et réassurance.

²¹ Article 31 du 26 mai 2008 journal officiel de république Algérienne N°27, p11

²² Annexe A de l'avis n°89, du ministère des finances conseil national de la comptabilité

3.3.1. Normes IFRS-IAS concernant les sociétés d'assurance

Tableaux n°1 : les différentes normes IFRS-IAS concernant les sociétés d'assurance

NORME	Titre
<i>IAS1</i>	Présentation des états financiers.
<i>IAS 19</i>	Comptabilisation des avantages au personnel.
<i>IAS 32</i>	Présentation des instruments financiers.
<i>IAS 39</i>	Comptabilisation et évaluation des instruments financiers
<i>IFRS 4</i>	Contrats d'assurance.
<i>IFRS 7</i>	Informations sur les instruments financiers à présenter.

Source : Réalisé par nous-même, à partir du Journal Officiel n°13.Loi 11-07 correspondant au 25/11/2007

❖ **L'assurance étant une activité complexe, l'IASB a donc proposé d'introduire les normes IFRS en deux phases :**

- **Phase1** : normes IFRS 4, IAS 32 et IAS 39.
- **Phase2** : Elle a pour but de produire une évaluation des engagements des compagnies selon des règles cohérentes avec les marchés désignés par l'IASB. Cette phase devrait entrer en application en 2011

3.3.2. L'objectif recherché des normes IFRS

La nécessité de créer un nouveau système de référence s'est imposé à la suite d'un constat : il existe trop de normes comptables nationales qui compliquent la préparation et la comparaison des comptes par les analystes et investisseurs.

L'objectif premier de ces nouvelles normes est donc l'harmonisation, à l'échelle mondiale, de l'information comptable pour que les documents fournis soient accessibles à l'ensemble des parties concernées.²³

²³ EL HOUSNY YOUSSEF. ALAOUI MHAMDI SALAHEDDINE . Introduction aux normes comptables internationaux IASS-IFRS

La plus grande nouveauté introduite par les normes IFRS 4 est la comptabilisation des actifs en faire value soit à leur juste valeur ou valeur de marché. La méthode du faire value est un concept utilisé dans la comptabilité anglo-saxonne pour déterminer la valeur des actifs détenus. Elle implique la prise en compte des actifs à leur valeur de marché et non plus à leur coût historique.

3.3.3. Les impacts des nouvelles normes comptables IFRS

Pour rappel, un contrat d'assurance est un transfert de risque significatif. Doit exister afin qu'un produit soit qualifié de contrat d'assurance. Désormais les contrats de placement et d'épargne, ne garantissant pas un risque incertain, ne peuvent pas entrer dans la catégorie de contrats d'assurance.

Les impacts des nouvelles normes sont :²⁴

- Exigence d'une plus grande communication sur la gestion et les conditions des contrats d'assurance.
- Les actifs immobiliers évalués à leur juste valeur ont un impact sur les comptes de bilan et donc sur le résultat et les capitaux propres.
- Les engagements de l'assuré sont comptabilisés en valeur de marché en utilisant le calcul de la Best estimate, la meilleure estimation possible des engagements.
- Les sociétés d'assurance doivent obligatoirement fournir un certain nombre d'informations complémentaires : tableaux de flux financiers, de variation des capitaux propres, etc.
- En assurance vie, les stratégies d'investissement vont être de plus long terme. Elles seront établies en accord avec la durée du passif.
- En assurance non vie, les engagements ne sont pas actualisés. L'IFRS exige l'actualisation selon le principe de la juste valeur. Les sociétés d'assurance ayant une activité IARD, doivent ainsi procéder à l'actualisation de tous leurs contrats.
- Avec ces nouvelles normes, les assureurs deviennent plus sensibles aux risques, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre pour la réassurance.
- Les normes IFRS prévoient un contrôle supplémentaire pour chaque contrat d'assurance incluant des produits dérivés (susceptibles de devoir être isolés et évalués à leur juste valeur).

²⁴ Rejda et Mc Namara, Première édition novembre 2014 page 19

- Au niveau des publications, l'IFRS préconise de mettre l'accent sur les indicateurs les plus pertinents pour chaque activité : les affaires nouvelles en assurance vie et les primes émises brutes en assurance non vie.
- Les systèmes informatiques doivent être modifiés pour se conformer aux nouvelles exigences.

3.3.4. Les avantages des normes IFRS dans l'assurance

Le passage aux normes IFRS à de nombreux avantages. Il permet :²⁵

- Un système harmonisé à l'échelle mondiale.
- Une comparaison aisée des notations des sociétés.
- Une gestion prudente, avec des investissements à long terme plus sûrs et moins volatils.
- Une plus grande transparence de l'information et une meilleure communication.
- Une meilleure visibilité de l'exposition aux risques de chaque société d'assurance.
- Une tenue des comptes basée sur la réalité économique et non plus sur des normes juridiques figées.

3.3.5. Les inconvénients des normes IFRS dans l'assurance

La méthode de la juste valeur serait pour les sociétés d'assurance responsable d'une importante volatilité de la valeur des capitaux propres et du résultat et privilégierait une vision à court terme de l'entreprise. Les marchés financiers étant très fluctuants, la notion de la juste valeur dans la représentation des actifs pourrait engendrer, d'une année à l'autre, de grandes modifications dans les états financiers.

La mise en œuvre de ces réformes est très difficile dans un secteur aussi complexe que l'assurance, car il y a énormément d'intervenants et de types d'activité.

La mise en place de ces nouvelles normes est coûteuse car elle implique la modification des systèmes informatiques ainsi qu'une refonte des processus.²⁶

Les professionnels et les organes de révision craignent une certification des comptes basée sur des estimations et des hypothèses et non plus sur des règles juridiquement établies.

²⁵ Rejda et Mc Namara, Première édition novembre 2014 page 19

²⁶ Introduction n°02 du 29 octobre 2009 portant première application du système comptable financier 2010

Section 3 : Instruments du partage de risques en assurance : mutualisation des risques, coassurance et réassurance

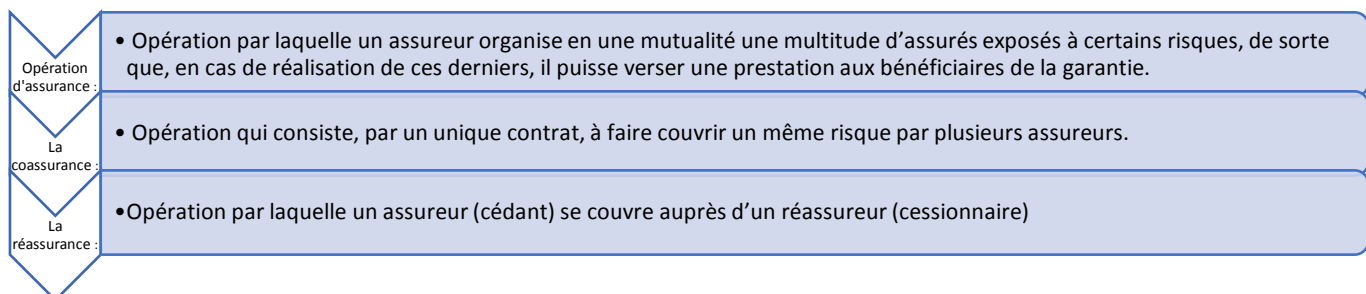
En assurance, on peut parler de trois outils de partages de risques. En premier lieu on retrouve la mutualisation des risques considérée comme essence des opérations d'assurance, ensuite on retrouve la coassurance et la réassurance. Ces trois notions sont essentielles pour garantir la solidité financière d'une entreprise d'assurance.

1. La mutualisation des risques

La mutualisation des risques, consiste pour l'assureur à organisateur en mutualité une multitude d'assurés exposés à la réalisation de certains risques de manière à pouvoir verser une prestation à ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce aux primes collectées, la mutualité n'a pas de personnalités morales, ce n'est pas elle, mais l'assureur celui-ci est propriétaire des primes collectées. C'est l'élimination du hasard grâce à l'utilisation de lois statistiques, notamment la loi des grands nombres, si pour chaque assuré, le risque est lié à un événement incertain aux conséquence accidentelles, pour l'assureur l'opération doit être visible dans ses résultats, cette mutualisation es repose sur trois opérations complémentaires : l'assurance, la coassurance et la réassurance.²⁷

En d'autres termes, mutualisation veut que chaque assuré verse une prime régulière qui sera fixée à l'avance, et reçoit une indemnisation en cas de réalisation d'un sinistre. L'assuré préfère payer un petit montant avec certitude que d'être dans l'incertitude d'une perte potentiellement plus importante.²⁸

Figure N°1 : Les opérations de bases de la mutualisation des risques



Source : réalisée par nous-même, à partir de la fiche des droits des assurance de MATTHIEU ROBINEAU.

²⁷ MATTHIEU ROBINEAU. « Fiches de Droit des assurance », 2ème édition refondue et augmentée, Edition ellipses, 2023, p10

²⁸ JOËL WAGNER ET MICHEL FUINO. « Gestion du risque & introduction aux assurances », EPFL Press, 2022, p 170

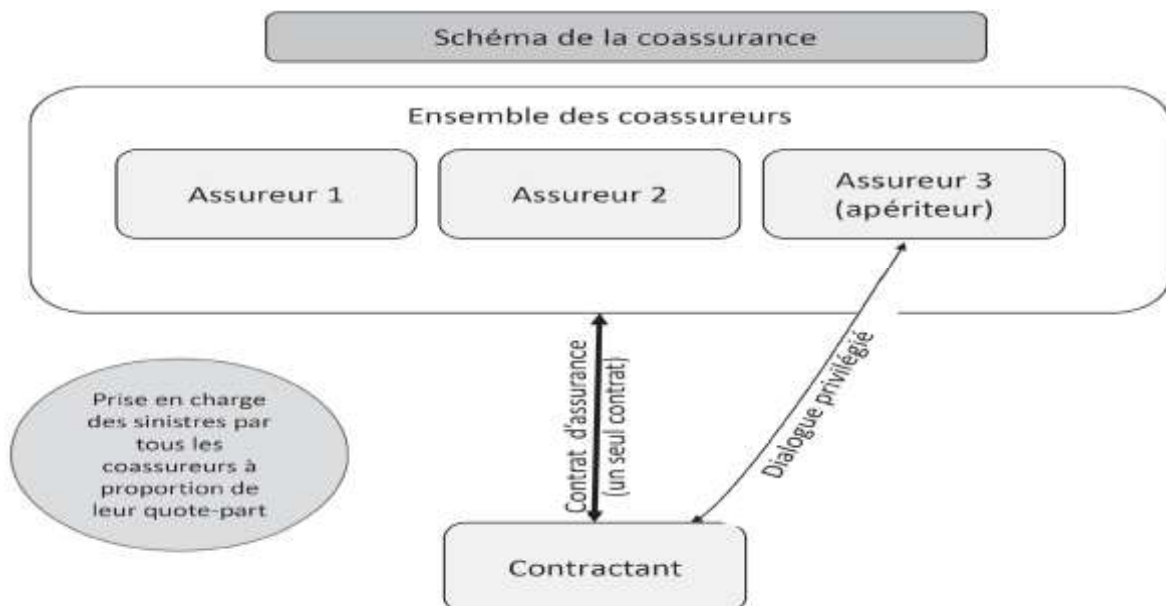
2. La coassurance

La coassurance est l'opération de partage proportionnel par laquelle un assuré fait couvrir un même risque entre plusieurs assureurs. Ainsi la garantie de risques importants, pour lesquels les capacités d'un seul assureur sont dépassées.²⁹

Chaque assureur s'engage à prendre en charge un certain pourcentage du risque. En contrepartie, il perçoit le même pourcentage de la prime. En cas de sinistre, chaque assureur est tenu de verser la même proportion des prestations. Le pourcentage accepté par chaque assureur dépend de sa solidité financière. Chaque Co assureur n'est tenu qu'à concurrence du pourcentage (appelé « quote-part ») qu'il a accepté.³⁰

L'ensemble des assureurs appliquent les mêmes conditions contractuelles, puisque qu'il n'y a qu'un contrat, L'assuré a un interlocuteur privilégié, l'apériteur, qui est présumé investi d'un mandat général de représentation des coassureurs et ceci pour des raisons pratiques.

Figure N°2 : schéma de la coassurance



Source : MATTHIEU ROBINEAU. « Fiches de Droit des assurance », 2ème édition refondue et augmentée, Edition ellipses, 2023

²⁹ MATTHIEU ROBINEAU. « Fiches de Droit des assurance », 2ème édition refondue et augmentée, Edition ellipses, 2023, p14

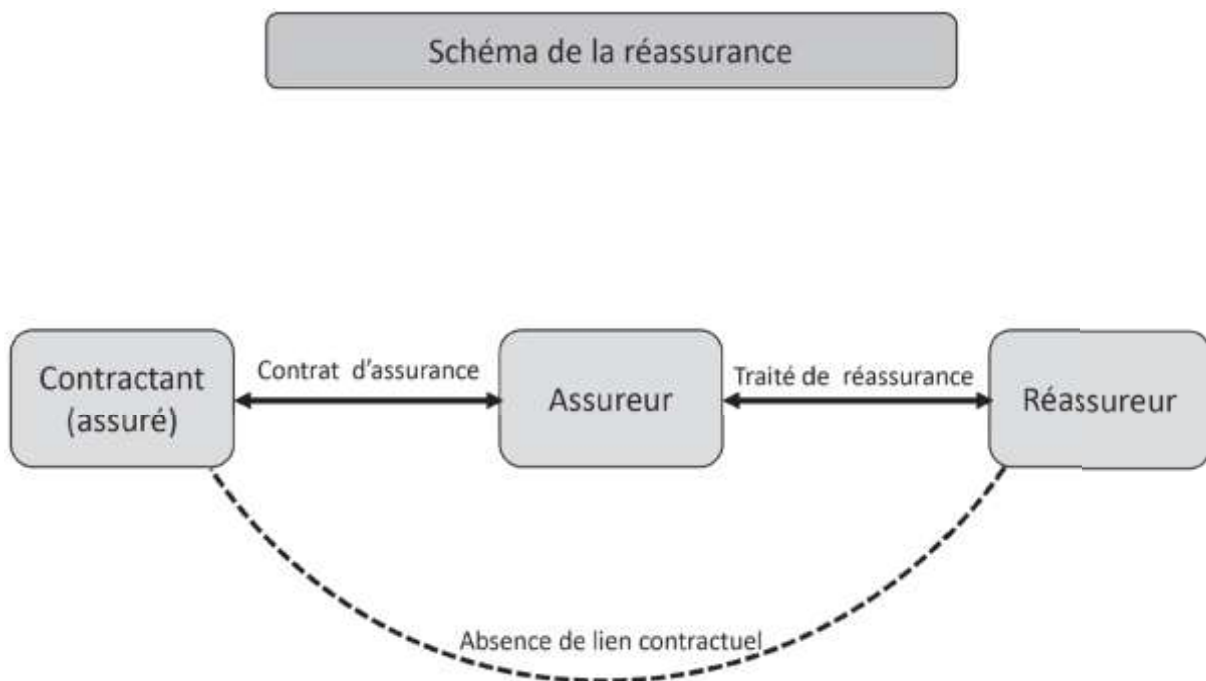
³⁰ Support de cours « Bases techniques de l'assurance », S. YANAT, 2009

3. La réassurance

La réassurance, c'est l'assurance des sociétés d'assurance ou le réassureur offre seulement une protection financière à l'assureur et que le contrat qui les lie est un contrat sui generis. C'est donc une opération par lequel une compagnie d'assurance (la cédante) réduit son risque en transférant une partie à une autre compagnie (le réassureur ou le cessionnaire).

- Le traité de réassurance détermine :³¹
 - Les contrats qui entrent dans le cadre de la réassurance,
 - La prime due au réassureur,
 - La date d'effet et la durée des engagements.

Figure N°3 : schéma de la réassurance



Source : Matthieu Robineau, op. cit.

³¹ Support de cours « Bases techniques de l'assurance », S. YANAT, 2009

Conclusion du chapitre I

La technique de l'assurance n'est pas née spontanément. Du vécu, de l'expérience. Dans ce premier chapitre, nous avons expliqué les fondements théoriques et économiques de l'assurance ainsi que son rôle dans la gestion des risques financiers. Nous avons également donner des explications sur les règles et normes spécifique qui encadrent la comptabilité des compagnies d'assurance. En Algérie c'est le code des assurances qui encadre toutes les activités de cette dernière, et afin de s'adapter aux changements de l'environnement, que ça soit juridique ou économique l'Algérie à procéder au reforment de son system comptable financier « SCF »

En effet, La particularité des entreprises d'assurance c'est qu'elles fixent le prix de leurs service (les primes d'assurance) sans en connaître le coût réel futur (les indemnités versées pour sinistre) ; et donc leur capacité à honorer leurs engagements, ce qui les soumet à des règles de gestion et de comptabilité très spécifiques et réglementées. Ces entreprises doivent ainsi organiser leurs comptabilités en conformité avec les régulateurs en vigueurs.

Enfin, nous avant expliquez la mutualisation des risques, la coassurance et la réassurance car elles sont essentielles pour garantir la solidité financière d'une entreprise d'assurance, elles permettent le transfert d'un risque considéré trop important, que l'assureur ne pourra pas couvrir seul en cas de sinistre, vers un ou plusieurs autres assureurs.



Chapitre II :

*Traitement des opérations de
Production et sinistres en assurance
Et leur impact financier*

Introduction du Chapitre II :

Le secteur de L'assurance regroupe plusieurs opérations, mais les deux principales opérations de ces entreprises sont : « l'enregistrement de la production » et « le règlement des sinistres », où les activités de production regroupent la signature des contrats et la collecte des primes, ainsi que la gestion des sinistres. Ces éléments représentent le noyau central de l'activité technique.

Ces actions, malgré leur nature contrastée l'une étant une source de revenus et l'autre de dépenses sont intimement connectées et influencent considérablement la performance financière de la société d'assurance, en effet ces éléments sont essentielles pour la santé financière des compagnies.il influencent non seulement leur aptitude a généré des revenus mais aussi leur capacité a respecté les engagement pris envers les clients.

Dans ce chapitre, nous allons expliquer la comptabilité des assurances ainsi que les principes comptable de bases, afin de mieux comprendre les étapes de comptabilisation du cycle de production et la gestion des sinistres. C'est pour cela que le chapitre divisé comme suit :

Section 1 : Présentation des opérations comptables en assurance.

Section 2 : Comptabilisation des primes d'assurances et impact sur les revenus.

Section 3 : Comptabilisation des sinistres et gestion des provisions techniques.

Section 1 : Présentation des opérations comptables en assurance

La comptabilité dans le domaine des assurances, elle joue un rôle crucial dans l'étude des résultats obtenus au cours de son année d'activité ainsi, elle représente le miroir de la santé financière d'une entreprise d'assurance.

Dans cette section, nous allons examiner les principes comptables de base, et faire la présentation du bilan et du comptes de résultat, pour ensuite donnée les l'objectifs de la comptabilité d'assurance, et les principales opérations comptables propres aux sociétés d'assurance, en mettant l'accent sur leur impact financier.

1. La présentation des principes comptables de base, ainsi que le bilan et le compte de résultat

1.1. Les Principes comptables de base

L'entreprise doit obligatoirement appliquer plusieurs principes comptables pour tenir sa comptabilité et produire ses comptes, ces principes comptables sont des normes essentielles qui garantissent la cohérence, la transparence et la fiabilité des informations financières d'une entreprise, on retrouve les principes suivants : ³²

- Principe de continuité d'exploitation : Les états financiers sont établis en supposant que l'entreprise poursuivra ses activités dans un avenir prévisible.
- Principe de permanence des méthodes : Les méthodes comptables doivent être appliquées de manière cohérente d'un exercice à l'autre, sauf justification particulière.
- Principe de non-compensation : Les éléments d'actif et de passif, ainsi que les charges et produits, doivent être évalués séparément, sans compensation entre eux.

A cet effet, on distingue deux types de comptes utilisés dans la présentation des états financiers :

- Les comptes du bilan
- Les comptes de résultats

³² Ministère des Finances, commission des Normes Comptables. Système comptable Financier « SCF », cadre conceptuel, 2007.

1.2. Prestation du bilan et du compte de résultat d'une entreprise d'assurance

1.2.1. Le bilan

Le **bilan d'une entreprise**, correspond à la Photographie de son Patrimoine à une date donnée, généralement le 31 décembre. Divisée en deux grande partie « **l'actif** » et « **le passif** ». Dans un bilan comptable, l'actif doit toujours être égal au passif

$$\text{Actif} = \text{passif}$$

Pour une entreprise d'assurance et de réassurance, il représente le bilan standard d'une entreprise industrielle ou bien commerciale, ou on a ajouté des comptes techniques typique a l'activité d'assurance et de réassurance, nous pouvons citer les comptes de provisions techniques, les créances techniques et les dettes technique.³³

Dans le cas où la situation nette de l'entreprise d'assurance est **négative**, l'assureur serait insolvable, et dans l'incapacité de rembourser ses dettes par ses biens.

1.2.2. Les composants du bilan.

1.2.2.1. L'actif (actif réel).

C'est l'ensemble du patrimoine de l'entreprise (incorporels, mobiliers, immobiliers), correspondent aux éléments dans lesquels l'institution a investi des fonds dans le but de générer des rentrées d'argent futures. Sur le plan comptable divisé en deux parties : « l'actif courant » et « l'actif non courant ».

✓ L'actif non courant.

Appelée aussi actif immobilisée, il est à long terme, c'est-à-dire avec une durée de vie supérieur à 1an, il comprend : les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immobilisations financières.

✓ L'actif courant.

L'actif courant est à court terme, c'est-à-dire avec une durée de vie de moins d'un an, il comprend : la part des réassureurs dans les provisions techniques (c'est ce que l'entreprise doit aux réassurances pour leurs parts dans les provisions techniques), les créances, les disponibilités et assimilés

³³ Guide des assurances en Algérie, P 73

1.2.2.2. Le passif

On peut dire qu'il est divisé en deux parties. La première partie c'est les fonds propre (la situation nette), pour la deuxième partie c'est les dettes qui correspondent à ce qui est dû par l'organisation aux tiers, sous forme d'emprunts contractés, d'obligation à fournir.

✓ **Les capitaux propres**

C'est la situation nette de l'entreprise, les capitaux propres comprennent les éléments suivants : le capital social (c'est le montant des apports effectués par les associés ou actionnaires lors de la création d'une société, appelée fond d'établissement dans le cas des sociétés d'assurance mutuelle), les réserves (c'est la part des bénéfices non distribués, on retrouve plusieurs types de réserves : les réserves légales, statutaires facultatives), le report à nouveau (les bénéfices des exercices antérieurs non affectés en réserve), le résultat de l'exercice (positif ou négatif), les écarts de réévaluation ou de déévaluation

En d'autres termes, Intérêt résiduel des participants aux capitaux propres de l'entité dans ses actifs après déduction de ses passifs (externes).³⁴

✓ **Les dettes réelles**

Les dettes correspondent aux passifs non courants et aux passifs courants

La différence entre l'actif réel et les dettes réelles constitue la situation nette de l'entreprise, appelé aussi « fond propre », cette situation doit être idéalement positif.

Fond propre = actif réel _ dettes réelles
--

Tableau N°2 : présentation de l'actif du bilan d'une entreprise d'assurance

³⁴ ANNEXE « B » de l'avis N°89, Du Ministère des finances, p 96

ACTIF	NOTE	N Brut	N Amort- Prov	N Net	N-1 Net
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains Bâtiments					
Immeubles de Placement					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en concession					
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Impôts différés actif					
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants					
TOTAL I - ACTIF NON COURANT					
ACTIF COURANT					
Provisions techniques d'assurance					
Part de la coassurance cédée Part de la réassurance cédée					
Créances et emplois assimilés					
Cessionnaires et cédants débiteurs					
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs					
Autres débiteurs					
Impôts et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie					
TOTAL II - ACTIF COURANT					

Source : ANNEXE « B » de l'avis N°89, Du Ministère des finances, p78

Tableau N°3 : présentation du passif du bilan d'une entreprise d'assurance

PASSIF	NOTE	N	N_1
CAPITAUX PROPRES Capital émis Capital non appelé Primes et réserves- Réserves consolidées (1) Ecarts de réévaluation Ecart d'équivalence (1) Résultat net - Résultat net part du groupe (1) Autres capitaux propres - Report à nouveau			
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS NON COURANTS Emprunts et dettes financières Impôts (différés et provisionnés) Autres dettes non courantes Provisions réglementées Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS			
PASSIFS COURANTS Fonds ou valeurs reçus des réassureurs Provisions techniques d'assurance - Opérations directes - Acceptations Dettes et comptes rattachés - Cessionnaires et Cédants créditeurs - Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs Impôts Crédit Autres dettes Trésorerie Passif			
TOTAL III - PASSIFS COURANTS			
TOTAL GENERAL PASSIF			

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

Source : ANNEXE « B » de l'avis N°89, op .cit , p79

1.2.3. Le compte de résultat

Le compte de résultat est un document comptable, qui regroupe l'ensemble des enrichissements et des approvisionnements sur une période de 1an pour une entreprise, en d'autres termes c'est un état de synthèse (État récapitulatif) de l'ensemble des produits générés et des charges engagées sur une période comptable donnée, il s'agit des revenus et des dépenses de l'entreprise, on dit que l'entreprise est bénéficiaire lorsque les revenus sont supérieures aux charges.

1.2.3.1. Les composants du compte de résultat

Voici les méthodes de calculs des composants du compte de résultat

✓ Les primes acquises à l'exercice

Les primes sont comptabilisées hors taxes. L'émission (ou quittancement) de la prime peut prendre des fréquences différentes. Elle peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.³⁵

Primes acquises à l'exercice = primes émis sur opération directes + primes acceptées + primes émises reportées _ primes acceptées reportées

✓ La prestation de l'exercice

Prestation de l'exercice = prestations sur opération directes _ prestations sur acceptations

✓ Marge d'assurance nette

Marge d'assurance nette MAN = Primes acquises à l'exercice _ Prestation de l'exercice + commission de réassurance.

• Résultats technique opérationnelles

Résultat technique opérationnelle RTO = marge d'assurance nette MAN _ services extérieurs et autres consommations _ charges de personnel _ impôts, taxes et versement assimilés + production immobilisée + autres produits opérationnels _ autres charges opérationnelles _ dotations aux amortissements, provision et pertes de valeur + reprise sur pertes de valeur et provision

³⁵ Cours de contrôle de gestion appliqué à l'assurance, Partie 2. p 08

- **Résultat financier**

C'est la différence entre les produits et les charges financières :

Résultat financier RF = produits financiers _ charges financières

- **Résultats ordinaires avant impôts**

Résultats ordinaires avant impôts = Résultat technique opérationnels + résultat financier

- **Résultat net des résultats ordinaires**

Résultat net des résultats ordinaires = somme des produits ordinaires _ somme des charges ordinaire

- **Résultat extraordinaire**

Ce sont les charges et les produits qui ne font pas partie de l'activité ordinaire de l'entreprise

Résultat extraordinaire = résultat extraordinaire (produits) _ résultat extraordinaire (charges)

- **Résultat net de l'entreprise**

Il correspond pour une période données la mesure de la richesse globale de l'entreprise

✚ **Si le résultat est positif** c'est bénéfice

✚ **Si le résultat est négatif** c'est une perte

Tableau N°4 : présentation du compte de résultat d'une entreprise d'assurance

RUBRIQUE	NOTES	Opération brute N	Cessions et Recouvrements N	Opération nettes N	Opération nette N_1
Primes émises sur opérations directes					
Primes acceptées					
Primes émises reportées					
Primes acceptées reportées					
I-Primes acquises à l'exercice					
Prestations sur opérations directes					
Prestations sur acceptations					
II-Prestations de l'exercice					
Commissions reçues en réassurance					
Commissions versées en réassurance					
III-Commissions de réassurance					
IV -Subventions d'exploitation d'assurance					
V-MARGE D'ASSURANCE NETTE					
Services extérieurs & autres consommations					
Charges de personnel					
Impôts, taxes & versements assimilés					
Production immobilisée					
Autres produits opérationnels					
Autres charges opérationnelles					
Dotations aux amortissements, provisions & pertes de valeur					
Reprise sur pertes de valeur et provisions					
VI-RÉSULTAT TECHNIQUE OPÉRATIONNEL					
Produits financiers					
Charges financières					
VI-RÉSULTAT FINANCIER					
VII-RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔTS (V + VI)					
Impôts exigibles sur résultats ordinaires					
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires					
TOTAL DES PRODUITS ORDINAIRES					
TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES					
VIII-RÉSULTAT NET DES RÉSULTAT ORDINAIRES					
Éléments extraordinaires (produits) (à préciser)					
Éléments extraordinaires (charges) (à préciser)					
IX-RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE					
X-RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE					
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)					
XI-RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (1)					
Dont part des minoritaires (1)					
Part du groupe (1)					

(1) A utiliser uniquement pour la représentation d'états financiers consolidés

Source : ANNEXE « B » de l'avis N°89, op .cit , p80

2. Généralité sur la comptabilité des assurances

Aperçu de la comptabilité dans le secteur des assurances « La comptabilité d'une société d'assurance pourrait être simplifiée à un unique compte général, qui enregistrerait les débiteurs pour les sinistres réglés, les commissions versées aux agents, les frais de gestion, etc., et qui serait crédité des primes perçues au cours de l'année. »

Cela implique d'enregistrer les obligations futures envers les assurés sous forme de provisions techniques dans la colonne des passifs de leurs bilans.

L'approche inversée permet aussi un flux de trésorerie positif pour les entreprises d'assurance (elles reçoivent avant de verser), ce qui les pousse à avoir des ressources à investir financièrement, qui se retrouvent dans l'actif de leur bilan et garantissent les provisions techniques tout en produisant des revenus financiers. La régulation de l'activité d'assurance vise à sauvegarder les intérêts des assurés. En particulier, les compagnies d'assurance sont tenues de disposer de capitaux propres significatifs, proportionnels aux risques qu'elles assument, qui apparaissent au passif de leur bilan.

Par conséquent, nous pouvons représenter de manière schématique le bilan et l'état des résultats d'une compagnie d'assurance comme suit :

Le bilan illustre la situation patrimoniale d'une entreprise d'assurance à un moment précis, en mettant en évidence ses actifs (les placements financiers) et ses passifs (le capital détenu par les actionnaires et les réserves techniques destinées aux assurés) ...

2.1. Les diverses interprétations de la comptabilité d'assurance (perspective finance d'entreprise) :

2.1.1. Énoncé fonctionnel (s'inspirant de Rey & Dufour, 2006) :

« La comptabilité d'assurance représente un mécanisme d'information financière conçu pour consigner, quantifier et exposer les mouvements économiques associés à l'activité d'assurance (les primes, les sinistres, les provisions techniques, ainsi que les investissements financiers). Cela permet d'apprécier la performance économique et la capacité de l'entreprise d'assurance à honorer ses engagements envers ses assurés et créanciers. »³⁶

2.1.2. Définition selon la perspective financière (inspirée du livre de G. Zaccour, Finance des entreprises d'assurance, 2011) :

« La comptabilité d'assurance désigne l'ensemble des mécanismes financiers et comptables qui illustrent la conversion des primes perçues en capitaux financiers, tout en quantifiant les

³⁶ Rey, H. et Dufour, D. Comptabilité générale. Paris, Editions Foucher, 2006.

obligations souscrites auprès des assurés, dans le but d'améliorer la gestion de l'actif et du passif (Asset-Liability Management) ». ³⁷

2.1.3. Définition selon le Plan Comptable des Assurances Algérien (PCA) :

« Un système structuré d'information financière conçu pour représenter fidèlement la position patrimoniale, la condition financière et les engagements techniques d'une compagnie d'assurance, en accord avec les normes de prudence et la réglementation comptable actuelle. »

2.1.4. Définition internationale (inspirée par les normes IFRS 17 – Contrats d'assurance)

« Un système comptable destiné à offrir des renseignements significatifs sur l'exposition de la compagnie d'assurance au risque, la rentabilité des polices d'assurance et l'efficacité de la gestion financière découlant de ces contrats. »

2.1.5. Définition résumée (perspective finance d'entreprise)

« L'assurance comptable est un mécanisme qui permet d'évaluer, de superviser et de communiquer l'efficacité dans la gestion des fonds rassemblés (primes), la garantie des obligations à venir (sinistres) et la stabilité financière générale (solvabilité) de l'entreprise d'assurance. »

2.2. Les principes généraux de la comptabilité des assurances

- **Principe de permanence d'activité :** On part du postulat que l'entreprise poursuivra ses opérations pour l'évaluation des actifs/passifs.
- **Principe de non-compensation :** Il est interdit d'offsetter les éléments d'actif et de passif, ou les charges et les produits.
- **Principe de spécialisation des provisions techniques :** Spécifique à l'industrie, il requiert la mise en place de provisions (provision pour primes non gagnées, provision pour sinistres à payer, provision pour participation aux bénéfices).

2.3. Les objectifs de la comptabilité des assurances

Les objectifs sont variés et répondent à des critères juridiques, de prudence et de gestion :

- Fournir des informations financières fiables aux parties prenantes (actionnaires, assurés, superviseur).

³⁷ Zaccour, G. Finance des entreprises d'assurance. Montréal : Chenelière Education, 2011.

- Évaluer et surveiller les obligations techniques envers les assurés (par exemple, indemnisation des sinistres).
- Faciliter la supervision prudente par les organismes de contrôle, tels que la Commission de supervision des assurances.
- Faciliter l'examen de la rentabilité technique des divers secteurs d'assurance.
- Assurer la capacité de remboursement en fournissant des rapports financiers qui illustrent fidèlement la conjoncture économique.

3. Les principales opérations comptables aux sociétés d'assurance et leurs rôles dans la gestion financière

3.1. Les principales opérations comptables

Dans le secteur des assurances on distingue trois opérations principales à savoir :

- La comptabilisation des primes d'assurance : Les primes perçues sont enregistrées comme des produits.
- Gestion des sinistres : Les indemnités à verser aux assurés en cas de sinistre sont enregistrées comme des charges.
- Constitution des provisions techniques : Ces provisions, telles que les provisions pour primes non acquises ou pour sinistres à payer, sont essentielles pour couvrir les engagements futurs de l'assureur.

3.2. Rôle dans la gestion financière

La gestion financière est au centre des opérations comptable des assurances, puisqu'elle joue un rôle fondamental dans cette dernière car elle permet de garantir une représentation fidèle des engagements et des performance financières de l'entreprise

Section 2 : La comptabilisation des primes d'assurance et impact sur les revenus

1. La notion de prime d'assurance

L'enregistrement des primes d'assurance est particulièrement crucial dans le domaine de l'assurance, car il représente l'une des principales sources de revenus pour les assureurs. Saisir comment ces primes sont consignées dans les comptes financiers permet non seulement de garantir la clarté des résultats, mais également d'apprécier de manière adéquate la performance économique de l'entreprise. Avant de nous attarder sur les notions cruciales liées à cette opération, il est primordial de comprendre son envergure comptable et son influence sur le revenu.

1.1. Définition :

La prime est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée. Elle est payable au départ de l'opération d'assurance ou de l'année d'assurance, de ce fait la garantie conditionne tout le « jeu des assurances ».

Il est nécessaire de noter que la prime a son importance, réglementée par son paiement. En effet, en vertu de l'article 13 de l'Ordonnance n° 95/07 : « L'assuré est tenu de payer la prime ou cotisation aux périodes convenues ».

La prime est payée par l'assuré pour une période déterminée selon le type de contrat, en effet selon l'article 81 de l'Ordonnance n° 95/07 : La prime périodique est la prime que verse le souscripteur à chaque échéance, pendant une durée déterminée au contrat³⁸.

1.2. La détermination de la prime :

Les principes de calcul d'une prime d'assurance sont l'ensemble des méthodes qui autorisent une compagnie d'assurance de calculer la prime qui doit être payée par l'assuré pour se voir garantir un risque. Le calcul de la prime est basé sur des paramètres techniques, paramètres commerciaux et en incorporant les taxes.

La prime à payer par l'assuré, appelée prime nette ou encore prime chargée, est un ensemble constitué par la prime pure et les chargements. La prime pure ou la prime de base est le produit de la fréquence des sinistres par leur coût moyen sur un ensemble de risques statistiquement significatifs, correspondant à la valeur du risque.

³⁸ MATTHIEU KOWALSKI : « La loi des grands nombres et le théorème de la limite centrale ». (coursLGN.pdf).

Les chargements peuvent être commerciaux ou fiscaux. Les premiers englobent les frais généraux (salaire du personnel, impôts, loyer etc.) et les commissions (traitement des agents d'assurance ou des courtiers par exemple) ; ils sont différents d'une société à une autre.

Les seconds sont constitués par les diverses taxes et contributions à verser au profit des organismes publics (trésor, impôt, fonds spéciaux, etc.).

➤ On distingue trois types de cotisation à savoir :

a) **La prime pure :** La prime pure d'un risque est la prime permettant à l'assureur de régler les sinistres frappant la mutualité des assurés.

- Les assureurs se réfèrent à une base de données strictement nécessaire à la compensation des risques au sein de la mutualité. Elle est calculée de manière suivante :

La prime pure est égale = Fréquence × Coût moyen du sinistre
--

b) **La prime nette :** C'est la prime figurant sur les tarifs des sociétés d'assurances (assureurs). Elle est parfois appelée cotisation commerciale. Elle est calculée comme suit :

Prime nette = Prime (cotisation) pure + Chargements

c) **La prime totale :** C'est la somme effectivement payée par le souscripteur du contrat d'assurance. Elle est calculée comme suit :

Prime totale = Prime nette + Frais d'accessoires + Taxes (TVA et Droits de timbre, en général)
--

- Les frais d'accessoires sont les frais engagés par l'assureur pour l'établissement du contrat d'assurance (frais de papier et d'impression principalement).³⁹

1.3. Le rôle économique et comptable de la prime d'assurance :

La prime d'assurance constitue un élément central du système assurantiel, matérialisant la relation contractuelle entre l'assureur et l'assuré. Elle revêt à la fois une dimension économique et une dimension comptable significatives.

1.3.1. Le rôle économique

³⁹ M.FROMENTEAU S.MENART T.BEHAR : « ASSURANCE comptabilité-Réglementation-Actuariat », Ed ECONOMICA , paris,2000 , réimpression 2011,p.20

D'un point de vue économique, la prime représente la contrepartie financière versée par l'assuré à la compagnie d'assurance en échange de la couverture d'un risque défini pour une période déterminée. Cette prime :

- Sert de source principale de financement pour les compagnies d'assurance, leur permettant de constituer des réserves techniques destinées à faire face aux indemnités futures.
- Contribue à la mutualisation des risques, en regroupant les primes de nombreux assurés pour indemniser ceux qui subissent effectivement un sinistre.
- Joue un rôle de stabilisateur économique, en réduisant l'impact financier des événements imprévus et en renforçant la confiance dans les activités économiques.

1.3.2. Le rôle comptable

Sur le plan comptable, le traitement de la prime diffère selon la partie concernée :

- Pour la compagnie d'assurance : la prime est enregistrée comme un produit. Toutefois, elle n'est pas toujours reconnue immédiatement dans sa totalité. Une partie est affectée aux provisions techniques (telles que les primes non acquises) afin d'assurer une correspondance entre les produits et la période effective de couverture.
- Pour l'assuré : la prime est comptabilisée comme une charge dans les comptes de frais généraux ou de charges d'exploitation, répartie sur la durée de validité du contrat.
- La prime reflète en comptabilité le principe de rattachement des charges et produits à l'exercice concerné, contribuant à la production d'états financiers sincères et reflétant fidèlement la situation des deux parties⁴⁰.

2. Modalités de comptabilisation des primes (référentiel PCA)

En Algérie, le Plan Comptable des Assurances (PCA) impose les règles suivantes :

Lors de la souscription du contrat : la prime est enregistrée dans le compte 706 (produits des opérations d'assurance) si elle est acquise.

- Si la prime couvre une période future, la partie non acquise doit faire l'objet d'une provision pour primes non acquises (PPNA).
 - Si la prime n'est pas encore encaissée, elle est comptabilisée comme une créance (compte 411 « Clients »)
- Écriture comptable :

⁴⁰ Couibault, F, Eliashberg : « Les grands principes de l'assurance », Ed L'Argus, Paris, p,59

Débit : 411 – Clients

Crédit : 706 – Produits des primes d'assurance

➤ Si la prime est payée immédiatement :

Débit : 512 – Banque

Crédit : 706 – Produits des primes⁴¹

Rattachement des primes à l'exercice (principe d'indépendance)

Selon le principe d'indépendance des exercices, une entreprise doit comptabiliser les produits et les charges dans l'exercice auquel ils se rapportent, même si le paiement intervient avant ou après.

Les primes couvrant des périodes futures doivent donc être provisionnées, ce qui permet de ne comptabiliser que la part acquise comme revenu de l'exercice.

➤ Exemple :

Une prime annuelle de 12 000 DA émise le 1^{er} octobre 2024 :

- Au 31 décembre 2024, seulement 3/12 est acquise (3 000 DA).
- Les 9 000 DA restants seront provisionnés (PPNA)

2.1. Impact sur les revenus de l'assureur

La prime influence directement les résultats de l'assureur à plusieurs niveaux :

- **Chiffre d'affaires** : constitué essentiellement des primes acquises.
- **Résultat technique** : calculé après déduction des sinistres et frais de gestion.
- **Trésorerie** : dépend des encaissements effectifs (différent du revenu comptable).

➤ Indicateurs liés :

Ratio de sinistralité = Sinistres / Primes acquises

Ratio combiné = (Sinistres + Charges) / Primes acquises

Croissance des primes = évolution du portefeuille d'affaires

Une mauvaise comptabilisation des primes (ex: primes trop anticipées) peut gonfler artificiellement les revenus et fausser l'analyse financière⁴²

⁴¹ MARCEL.F, « Droit des assurance », Edition LARANCE, 3ème édition, Belgique, 2006, P18

2.2. Normes IFRS 17 – Une nouvelle approche de la reconnaissance des revenus

En normes internationales, IFRS 17 change fondamentalement la comptabilisation des primes :

- On ne comptabilise plus les primes comme produit au moment de l'émission.
- Le revenu d'assurance est reconnu progressivement, selon les prestations fournies sur la durée du contrat.
- Introduction de la marge sur services contractuels (CSM) : elle représente la rentabilité future attendue.⁴³

3. Cycle de production

Le cycle de production correspond, aux différentes étapes et cas de figure possible des enregistrements comptable liée aux opérations de production que la SAA pourrait rencontrer un jour. Toute ces opérations on les a eus en utilisant le guide d'entretien, c'est un document interne à la SAA

3.1. Constatation de l'opération d'émission de primes

Compte	LIBELLE	D	C
411100000	Assurés	X	
7000 xxx	Primes émises		X
7003 xxx	Coûts de police et accessoires		X
4450100	TVA sur émissions de primes		X
4431100	F.G.A facturé sur émissions de primes (3%)		X
4427100	Droits de timbres de dimension (TD)		X
4427200	Droits de timbres gradués (TG)		X

- ❖ L'écriture comptable doit être transcrite dans le journal 700 « journal de production », appuyé du bordereau de production comme pièce justificative (les bordereaux doivent être numérotés pour les branches AUTO,RD (RI et DRPP),Transport, agricole et Assurance de personnes, dans un ordre chronologique du 1^{er} jour de l'année sans discontinuité.

⁴² LAMBERT-FAIVRE Y : « Droit des assurances ».11 éme éd DALLOZ, PARIS ,2001

⁴³ Francois EWALD, P, THOUROT : « Gestion de l'entreprise d'assurance », Ed DUNOD, Paris, 2013, p47

3.2. Encaissement de la production en espèces

3.2.1. Constatation : journal de caisse

Compte	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
5300000	Caisse Principale	X	
41110000	Assurés		X

- ❖ La note comptable doit être transcrite dans le 530 « Journal de caisse » adossée au bordereau des encaissements de la journée, dument signée par le chef de service production, le caissier (ou le comptable si l'agence est dépourvue de caissier) et le chef d'agence.

3.2.2. Remise des fonds à la banque

- Au niveau du « journal de caisse » :

Compte	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
5810000	Virement de Fonds	X	
530000	Caisse Principale		X

- ❖ La note comptable doit être imputée au journal 530 « journal de caisse » adossée au bordereau de remises des espèces, dument signé par le caissier (ou le comptable si l'agence est dépourvue de caissier) et le chef d'agence.

- Au niveau du « journal de banque » :

Compte	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
512 XXXX	Banques-comptes courants	X	
5810000	Virements de fonds		X

- ❖ La note comptable doit être imputée au journal 51x « journal de banque » adossée à l'avis de crédit de la banque (délivré le jour même), dument apposé par le cachet de la banque.

4. Encaissement de la production par chèques

4.2.1. Remise des chèques à la banque : « JRL de banque »

Compte	LIBELLE	D	C
51122XXX	Chèque remis à l'encaissement	X	
41110000	Assurés		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 51x « journal de banque »

Adossée au bordereau de remise des chèques, dûment signé par le comptable et le chef d'agence.

4.2.2. Avis de crédit de la banque : « JRL de banque »

Compte	LIBELLE	D	C
512XXXX	Banque-comptes courants	X	
51122XX	Chèque remis à l'encaissement		X

La note comptable doit être transcrite dans le journal 51x « Journal de banque ».

4.2.3. Chèque retourné impayé « JRL de banque »

Sur la base de la copie du chèque rejeté par la banque et de l'avis de débit ainsi que la copie du certificat de non-paiement le cas échéant ; l'écriture suivante est transcrite sur le journal de banque approprié.

Compte	LIBELLE	D	C
416200000	Assurés douteux sur chèques impayés	X	
51122XXX	Chèque remis à l'encaissement non crédité		X

4.2.4. Prime impayée

Sur la base du bordereau des primes impayées édité par le progiciel ORASS, le comptable établit l'imputation suivante :

Compte	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
41114000	Assurés-paiement à terme	X	
41110000	Assurés		X

5. Créance douteuse

Quand la créance détenue sur les assurés devient douteuse, l'écriture suivante sera passée. On entend par créance douteuse, toute créance non recouvrée à la date convenue suivant l'échéancier de paiement qui a été arrêté d'un commun accord avec l'assuré ou le souscripteur.

En tout état de cause, la qualification de la créance douteuse est du ressort du service juridique et des départements techniques de la DR sous l'autorité du directeur régional et surtout sur la base de la procédure traitant des modalités de gestion des primes impayées.

Compte	LIBELLE	D	C
4161000000	Assurés douteux	X	
4111400000	Assurés-paiement à terme		X

❖ L'écriture comptable est logée dans le journal 414 « Paiement à terme »

6. Annulation Totale de primes (sans ristourne) : JRL 700 « Journal de Production »

L'écriture comptable ci après est passée lorsqu'une annulation totale du contrat est opérée sans que le contrat n'ait courue aucune journée. C'est-à-dire que l'annulation totale après validation du contrat est intervenue immédiatement

Cette écriture annule l'émission dans tous ses effets.

Compte	LIBELLE	D	C
41110000	Assurés		X
7000 XXX	Primes émises	X	
7003 XXX	Couts de police et accessoires	X	
4450 100	TVA sur émissions de primes	X	
4431000	Fonds constitués s/op. assurance	X	
4427100	Droits de timbres de dimension(TD)	X	
4427200	Droits de timbres gradués (TG)	X	

❖ La note comptable doit être transcrite sur le journal 700 « Journal de Production » adossée à l'avenant d'annulation

6.1. Annulation Partielle de primes (sans ristourne) : JRL 700 « Journal de Production »

Compte	LIBELLE	D	C
41114XXX	Assurés-paiement à terme		X
70090 XXX	Annulation de primes	X	
7003 XXX	Couts de police et accessoires		X
4450 100	TVA sur émissions de primes	X	
4431000	Fonds constitués s/ op. assurance	X	
4427100	Droits de timbres de dimension (TD)		X

- ❖ La note comptable doit être transcrite sur le journal 700 « Journal de Production » adossée à l’avenant de résiliation avec ristourne dûment visé par le chef d’agence et l’assuré.

➤ **Remarques :**

- 70090 xxx (Annulations de primes sur exercice courant) lorsqu’il s’agit d’une annulation sur l’exercice courant.
- 70091 xxx (Annulations de primes sur exercices antérieurs) pour les annulations des primes des exercices antérieurs.

6.2. Annulation Partielle de primes (Avec ristourne) :JRL 700 « Journal de production »

Compte	LIBELLE	D	C
41952000	Ristournes à accorder		X
70090 xxx	Annulation de police et accessoires	X	
7003 xxx	Coûts de police et accessoires		X
4451 100	TVA sur encaissement de primes	X	
4431000	Fonds constitués s/ op. Assurance	X	
4427100	Droits de timbre de dimension (TD)		X

- ❖ La note comptable doit être transcrite sur le journal 700 « journal de production » adossée à l’avenant de résiliation avec ristourne dûment visé par le chef d’agence et l’assuré.

Règlement de la ristourne : JRL 51 « JRL de banque »

Compte	LIBELLE	D	C
4195200	Ristournes à accorder	X	
512 xxx	Banques- comptes courants		X

- ❖ La note comptable doit être transcrite dans le journal JRL de banque » adossée à l’avenant de ristourne dûment signé par l’assuré et le chef d’agence.

7. Participation aux bénéfices

Constatation de la participation aux bénéfices

Compte	LIBELLE	D	C
6005000	Participation aux excédents	X	
3065000	Provision pour participation aux excédents		X

- ❖ La note comptable doit être transcrite dans le journal 800 « opérations Drives » adossée au décompte de la participation aux bénéfices.

Règlement de la participation aux bénéfices

Compte	LIBELLE	D	C
3065000	Participation aux excédents	X	
512 xxx	Banques- compte courants		X

- ❖ La note comptable doit être transcrite dans le journal 51 « Journal de banque » adossée aux décomptes de la PB dument signé par l'assuré

8. Provision pour risque en cours JRL 700 « Journal de production »

Constitution :

Compte	LIBELLE	D	C
7150xxx	Primes émises à reporter	X	
3000xxx	Primes émises reportées		X

Libération :

Compte	LIBELLE	D	C
3000xxx	Primes émises reportées	X	
7100xxx	Primes émises reportées des Ex.antérieures		X

9. Provisions mathématiques

Constitution(N) :

Compte	LIBELLE	D	C
71524xxx	Provision mathématique à reporter	X x x	
3204xxx	Provision mathématiques		x x x

Libération (N-1) :

Compte	LIBELLE	D	C
3204xxx	Provisions mathématiques		x x x

71024xx	Provisions mathématiques à reporter	X x x	
---------	-------------------------------------	-------	--

Section 3 : Comptabilisation des sinistres et gestion des provisions techniques

Dans cette section, nous allons présenter les différentes provisions techniques liées aux sinistres, ainsi que le lien entre l'indemnisation des sinistres et l'approvisionnement. Afin de mieux comprendre l'ensemble des enregistrements comptables liés aux opérations de la gestion des sinistres que la SAA peut être amenée à effectuer.

1. Le lien entre les sinistres et les provisions techniques

L'assurance est dispositif de protection contre les sinistres, c'est une partie grâce aux provisions techniques que les assurances règlent leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires des contrats, on retrouve aussi différentes provisions techniques liées aux sinistres.

1.1. Les sinistres et les provisions techniques

1.1.1. Les sinistres

Le terme sinistre désigne un événement non contrôlé (incendie, explosion, catastrophe naturelle...) ayant occasionné l'endommagement ou la destruction d'un bien. Selon le Code des assurances, le sinistre est la réalisation du risque assuré et pour les assureurs de responsabilité civile, il n'y a sinistre que si la victime demande une indemnisation au responsable assuré.

Les sinistres à payer sont suivis en inventaire permanent. L'avis de sinistre rectificatif établissant la modification de la provision doit préciser si l'ancien montant était sous-estimé ou surestimé. Les provisions de sinistres représentent donc le montant total estimé que le règlement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres⁴⁴

1.2. Les Provisions Techniques

Le code de l'assurances stipule que les assureurs doivent constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires des contrats. Ces provisions représentent des fonds, Les Assureurs réservent ces fonds pour les sinistres non encore réglés. Ils les comptabilisent comme passif du bilan.

⁴⁴ Support de cours « comptabilité des assurances », de Drali Nabil, 2020/2021

Les primes des assurés financent ces actifs. Si les primes sont trop basses, l'assureur peut être confronté à des difficultés.⁴⁵

2. Les différentes provisions techniques liées aux sinistres

Ces provisions couvrent deux types de sinistres à savoir :

- Les sinistres non encore survenus
- Les sinistres survenus

2.1. Provisions pour les sinistres non encore survenus

Elles incluent :

- La provision pour primes non acquises.
- La provision pour risques en cours.

2.1.1. La provision pour primes non acquises

Le traitement comptable de la provision pour primes non acquises concerne les contrats en cours. Il comptabilise les primes déjà émises et celles à venir. Il couvre la période de temps allant de la date d'inventaire à l'échéance de la prime du contrat, mais aussi la date de fin de contrat. Le calcul est de type temporel, par contrat et catégorie comptable.

2.1.2. La provision pour risques en cours

Elle a pour but de parer à une éventuelle insuffisance des tarifs. Elle servira donc à couvrir la charge des sinistres avec les frais s'y rapportant, pour l'ensemble des contrats en cours, durant la période allant de la date d'inventaire à la date de 1ère échéance de prime au titre de laquelle un réajustement de la prime pourra intervenir de la part de l'assureur, relativement à défaut, de la date d'inventaire à l'échéance du contrat pour le reliquat de la charge non couvert par la provision pour primes non acquises.

2.2. Provision pour les sinistres survenus

C'est les provisions pour les sinistres à payer « PSAP » sont définies par « La valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés »⁴⁶.

Elles regroupent :

⁴⁵ RIAD, M., AKHENAK, A., & DJELOULI, B. « Analyse de la solvabilité en assurance dommages dans le cadre référentiel Solvency II : Méthodes de provisionnement ». Centre Universitaire Ahmed Zabana-Relizane-Algérie, 2020, p81

⁴⁶ Op Cit p 81

- La provision pour les sinistres tardifs ou pas encore déclarés.
- La provision pour les sinistres déclarés.

2.2.1. La provision pour les sinistres tardifs ou pas encore déclarés

C'est la provision pour sinistres survenus et tardifs « IBNR ». L'année de déclaration est postérieure à celle de la survenance du sinistre.

2.2.2. La provision pour les sinistres déclarés

Quand un sinistre est déclaré, la provision pour sinistres déclarés permet de couvrir la perte à laquelle il correspond. L'année de déclaration des sinistres est l'année de survenance. Pour estimer la provision, les assureurs ont recours à la méthode des cas. Les gestionnaires de sinistres procèdent à l'évaluation des sinistres en prenant chaque sinistre individuellement, en cherchant à évaluer son coût total non actualisé, puis en enregistrant son évaluation dans les registres de la société. Une provision sera créée dans l'attente du paiement de sinistres. Les gestionnaires suivent le paiement des sinistres et valident la justesse du montant de la provision.

2.3. Lien entre l'indemnisation des sinistres et le provisionnement

Le provisionnement est une pratique actuarielle incontournable pour la bonne marche d'un organisme d'assurance du fait de l'inversion du cycle de production mais également à cause du délai de traitement que peut nécessiter l'indemnisation des sinistres potentiels.⁴⁷

L'assuré s'acquitte d'une prime (ou cotisation) pour recevoir une couverture à la survenance d'un risque défini sur une période de temps définie, la période habituellement retenue en assurance non-vie étant d'une année. Il s'agira de l'année de rattachement de la police puis, pour faire simple, de l'année de survenance du fait générateur du potentiel sinistre. Puisque le sinistre peut être déclaré, voire apparaître, à une période ultérieure, l'assureur doit provisionner une fraction de la prime touchée pour pouvoir prendre en charge les futurs règlements.

Les dommages ayant eu lieu et qui ont été déclarés, font l'objet d'une évaluation de charge individuellement, dénommée Dossier/Dossier qui est progressivement ajustée avec les informations, et les délais, exigés par la gestion du sinistre jusqu'à sa fixation et son règlement final.

⁴⁷ Guide de provisionnement des sinistres en assurance non-vie – Février 2023

À la fin de l'exercice comptable, nous comptabilisons les provisions pour primes et sinistres. Cela donne une vision financière définitive de l'activité de l'exercice écoulé. Ces provisions nous aident à avoir une vision globale de la situation financière.

2.4. Comptabilisation des provisions technique

2.4.1. La nomenclature des comptes de provisions techniques d'assurance

La nomenclature est une liste de regroupements des éléments individualisés du patrimoine. Ces regroupements résultent évidemment d'un arbitrage entre la finesse de l'observation et son coût, dans les entreprises d'assurance elle assure la transparence des opérations comptables, elle joue donc un rôle majeur dans la gestion des provisions techniques, des sinistres, des primes.

En comptabilité d'entreprise, l'inventaire à une date déterminée des éléments du patrimoine se fait grâce à une nomenclature qui en permet le classement exhaustif. Cette nomenclature est une liste de regroupements des éléments individualisés du patrimoine. Ces regroupements résultent évidemment d'un arbitrage entre la finesse de l'observation et son coût.⁴⁸

Selon ANNEXE 'A' DE L'AVIS N° 89 du Ministère des finances conseil national de la comptabilité, Pour les provisions techniques c'est la classe trois (3) qui leur est réservée pour la comptabilisation : « CLASSE 3 - COMPTES DE PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE »

Nous avons décidé de présenter toute la nomenclature des comptes de provisions techniques d'assurance en un tableau qui est le suivant :

Tableau n°5 : La nomenclature des comptes de provisions techniques d'assurance

⁴⁸ Cours comptabilité générale, la nomenclature des éléments de patrimoine.

<p>30 Provisions techniques sur opérations directes « Assurances de Dommages ». 300 Provisions de primes. 3000 Primes émises reportées. 3005 Risques croissants. 3006 Egalisation. 3007 Autres provisions de primes. 3009 Ristournes de primes.</p> <p>306 Provisions de sinistres. 3060 Sinistres et frais à payer. 3062 Capitaux et arrérages à payer. 3063 Rachat à payer. 3065 Participations des assurés aux bénéfices techniques à payer. 3067 Prévisions de recours aboutis à encaisser.</p> <p>31 Provisions techniques sur acceptations « Assurances de Dommages ». 310 Provisions de primes. 3100 Provisions de primes sur acceptations en réassurance. 31000 Primes acceptées reportées. 31005 Risques croissants. 31006 Egalisation. 31007 Autres provisions de primes. 31009 Ristournes de primes.</p> <p>3104 Provisions de primes sur acceptations en coassurance. 31040 Primes acceptées reportées. 31045 Risques croissants. 31046 Egalisation. 31047 Autres provisions de primes. 31049 Ristournes de primes.</p> <p>316 Provisions de sinistres. 3160 Provisions de sinistres sur acceptations en réassurance. 31600 Les Sinistres et frais à payer. 31602 Capitaux et arrérages à payer. 31603 Rachat à payer. 31605 Participations aux bénéfices techniques à payer. 31607 Prévisions de recours aboutis à encaisser</p> <p>3164 Provisions de sinistres sur acceptations en coassurance. 31640 Sinistres et frais à payer. 31642 Capitaux et arrérages à payer. 31643 Rachat à payer. 31645 Participations aux bénéfices techniques à payer. 31647 Prévisions de recours aboutis à encaisser.</p> <p>32 Provisions techniques sur opérations directes « Assurances de Personnes ». 320 Provisions de primes. 3200 Primes émises reportées. 3204 Provisions mathématiques. 3206 Egalisation. 3207 Autres provisions de primes. 3209 Ristournes de primes</p> <p>38207 Autres provisions de primes. 38209 Ristournes de primes.</p>	<p>326 Provisions de sinistres. 3260 Sinistres et frais à payer. 3262 Capitaux et arrérages à payer. 3263 Rachat à payer. 3265 Participations aux bénéfices techniques à payer.</p> <p>33 Provisions techniques sur acceptations « Assurances de Personnes ». 330 Provisions de primes. 3300 Provisions de primes sur acceptations en réassurance. 33000 Primes acceptées reportées. 33004 Provisions mathématiques. 33006 Egalisation. 33007 Autres provisions de primes. 33009 Ristournes de primes.</p> <p>3304 Provisions de primes sur acceptations en coassurance. 33040 Primes acceptées reportées. 33044 Provisions mathématiques. 33046 Egalisation. 33047 Autres provisions de primes. 33049 Ristournes de primes.</p> <p>336 Provisions de sinistres. 3360 Provisions de sinistres sur acceptation en réassurance. 33600 Sinistres et frais à payer. 33602 Par Capitaux et arrérages à payer. 33603 Rachat à payer. 33605 Participations aux bénéfices techniques.</p> <p>3364 Provisions de sinistres sur acceptation en coassurance. 33640 Sinistres et frais à payer. 33642 Capitaux et arrérages à payer. 33643 Rachat à payer. 33645 Participations des assurés aux bénéfices techniques à payer.</p> <p>38 Part de la coassurance cédée dans les provisions techniques. 380 Sur opérations directes « Assurances de Dommages ». 3800 Provisions de primes. 38000 Primes cédées reportées. 38004 Provisions mathématiques. 38006 Egalisation. 38007 Autres provisions de primes. 38009 Ristournes de primes.</p> <p>3806 Provisions de sinistres. 38060 Sinistres et frais à recevoir. 38062 Capitaux et arrérages à recevoir. 38063 Rachat à recevoir. 38065 Participations aux bénéfices techniques à recevoir. 38067 Prévisions de recours aboutis à payer.</p> <p>382 Sur opérations directes « Assurances de Personnes ». 3820 Provisions de primes. 38200 Primes cédées reportées. 38204 Provisions mathématiques. 38206 Egalisation. 38207 Autres provisions de primes. 38209 Ristournes de primes.</p>
---	---

<p>3826 Provisions de sinistres 38260 Sinistres et frais à recevoir. 38262 Capitaux et arrérages à recevoir. 38263 Rachat à recevoir. 38265 Participations aux bénéfices techniques à recevoir.</p> <p>39 Part de la réassurance cédée dans les provisions techniques. 390 Sur opérations directes « Assurances de Dommages ». 3900 Provisions de primes. 39000 Primes cédées reportées. 39004 Provisions mathématiques. 39006 Egalisation. 39007 Autres provisions de primes. 39009 Ristournes de primes.</p> <p>3906 Provisions de sinistres. 39060 Sinistres et frais à recevoir. 39062 Capitaux et arrérages à recevoir. 39063 Rachat à recevoir. 39065 Participations aux bénéfices techniques à recevoir. 39067 Prévisions de recours aboutis à payer.</p> <p>391 Sur rétrocessions « Assurances de Dommages ». 3910 Provisions de primes. 39100 Primes rétrocédées reportées. 39104 Provisions mathématiques. 39106 Egalisation. 39107 Autres provisions de primes. 39109 Ristournes de primes.</p> <p>3916 Provisions de sinistres. 39160 Sinistres et frais à recevoir. 39162 Capitaux et arrérages à recevoir. 39163 Rachat à recevoir. 39165 Participations aux bénéfices techniques à recevoir. 39167 Prévisions de recours aboutis à payer.</p> <p>392 Sur opérations directes « Assurances de Personnes ». 3920 Provisions de primes. 39200 Primes rétrocédées reportées. 39204 Provisions mathématiques. 39206 Egalisation. 39207 Autres provisions de primes. 39209 Ristournes de primes.</p>	<p>3926 Provisions de sinistres. 39260 Sinistres et frais à recevoir. 39262 Capitaux et arrérages à recevoir. 39263 Rachat à recevoir. 39265 Participations aux bénéfices techniques à recevoir.</p> <p>393 Sur rétrocessions « Assurances de Personnes ». 3930 Provisions de primes. 39300 Primes rétrocédées reportées 39304 Provisions mathématiques 39306 Egalisation 39307 Autres provisions de primes 39309 Ristournes de primes</p> <p>3936 Provisions de sinistres. 39360 Sinistres et frais à recevoir 39362 Capitaux et arrérages à recevoir 39363 Rachat à recevoir 39365 Participations aux bénéfices techniques à recevoir</p>
--	---

Source : ANNEXE 'A' DE L'AVIS N° 89 du Ministère des finances conseil national de la comptabilité

3. Cycle gestion des sinistres

La gestion des sinistres correspond, aux différentes étapes et cas de figure possible des enregistrements comptable liée aux opérations de la gestion des sinistres que la SAA pourrait rencontrer un jour. Toute ces opérations on les a eus en utilisant le guide de d'entretien, c'est un document interne à la SAA

3.1. Constatation de la provision (a la déclaration) en principal et en accessoires

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
6009xxx	00001	Constitution et réajustement Provis. Sinistre	X	
3060xxx	00001	Prestation et frais a payé		X

- ❖ Les écritures comptables relatives aux sinistres doivent être enregistrées dans le journal des sinistres (journal 600). Accompagné du bordereau journalier des sinistres déclarés comme pièce justificatif

3.2. Réajustement de la provision a la hausse

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
6009xxx	00001	Constitution et réajustement Provis. Sinistre	X	
3060xxx	00001	Prestation et frais a payé		X

3.3. Réajustement de la provision a la baisse

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
3060xxx	00001	Prestation et frais a payer	X	
6009xxx	00001	Constitution et réajustement Provis. Sinistre		X

- ❖ Les réajustements tant à la hausse qu'à la baisse font l'objet d'une écriture comptable enregistrée dans le journal 600 « journal des sinistres », accompagné du bordereau journalier des réévaluations en tant que pièce justificative.

3.4. Régalement du sinistre (en principale)

- **Annulation de la provision**

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
3060xxx	00001	Prestation et frais a payer	X	
6009xxx	00001	Constitution et réajustement Provis. Sinistre		X

- ❖ Les écritures comptables doivent être enregistrées dans le journal 600. Accompagnée du bordereau de règlement journalier des sinistres comme pièce justificatif.

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
3000xxx	00001	Prestation en principal	X	
512xxx	00001	Banque _ comptes courants		X

3.5. Règlement du sinistre (en accessoires)

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
3060xxx	00001	Prestation et frais a payer	X	
6009xxx	00001	Constitution et réajustement		X

- ❖ Les écritures comptables doivent être enregistrées dans le journal 600. Accompagnée du bordereau de règlement journalier des sinistres comme justificatif.

Compte	LIBELLE	D	C
6006xxx	Prestation en principal	X	
44566	TVA déductible s / autre biens et services		
6009xxx	Constitution et réajustement		X

- ❖ La note comptable doit être transcrite dans le journal 512 « journal de banque ».

3.6. Classement sans suite

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
3060xxx	00001	Prestation et frais a payer	X	
6009xxx	00001	Constitution et réajustement		X

- ❖ Les écritures comptables doivent être enregistrées dans le journal 600. Chaque écriture nécessite un bordereau journalier classés sans suite

3.7. Chèque sinistres annulés

- ❖ Les chèques annulés, ainsi que ceux dont la date d'échéance est dépassée, doivent être vérifiés. Le délai est de trois ans plus 21 jours. Les numéros de chèque, les dates d'émission, les montants et les bénéficiaires doivent être vérifiés.

Conclusion du chapitre II :

Une étude approfondie de la gestion comptable, notamment en ce qui concerne les opérations de production et les sinistres en assurance, met en évidence leur importance cruciale pour la solidité financière et l'équilibre des compagnies d'assurance. Conformément aux normes du Plan Comptable des Assurances de 2012, conçu par le Conseil National de la

Comptabilité, l'inscription des primes d'assurance, qui représentent le revenu principal pour ces sociétés, doit respecter la règle du rattachement comptable. Cela implique de lier correctement les dépenses et les recettes à la période comptable correspondante, ce qui offre une représentation précise de la situation financière de l'entreprise. Une administration prudente implique de gérer les sinistres et les réserves techniques, en soulignant leur importance, impactant la santé économique de la société et sa capacité à respecter ses obligations. Conformément à Solvabilité II ainsi qu'aux normes IFRS 4 et 17, une estimation précise et claire des provisions techniques est essentielle pour assurer la crédibilité des données financières et répondre aux impératifs réglementaires (IFRS Foundation, 2021).

De plus, la réassurance, qui est un outil de transfert des risques, occupe une position centrale dans la réduction de l'exposition de l'assureur, mais également une stabilisation de ses performances financières.

Pour conclure, La gestion comptable et la gestion des sinistres en assurance sont des clés essentielles pour la gestion financière, le contrôle proactif des risques et la transparence des parties concernées, en plus de l'obligation réglementaire.

Chapitre III

*Comptabilisation des opérations de
Production et sinistres à la SAA*

Introduction du chapitre III :

Nous avons présenté dans les deux premiers chapitres de ce travail, la partie théorique en abordant l'aspect conceptuel de notre objet de recherche. Afin d'apporter autres éléments de réponse et d'approfondir ce cadre conceptuel, une partie empirique s'impose et elle fera justement l'objet de ce présent chapitre

Ainsi ce cas pratique est divisé comme suit : la première section c'est la Présentation de la SAA (Société Algérienne d'Assurance), la deuxième section c'est l'analyse de la comptabilisation des opérations de production et sinistres à la SAA avec deux cas pratiques, la troisième section c'est les recommandations stratégiques et perspectives d'amélioration.

Section 1 : Présentation de la Société Algérienne d'Assurance (SAA)

Dans cette section, notre but est de présenter la SAA afin d'avoir une idée générale sur son fonctionnement ainsi que les étapes de son développement, son historique, ses objectifs, sa structure interne, son organigramme. On va également expliquer les objectifs de « l'agence 2001 » de Tizi Ouzou et présenter son organigramme.

1 Présentation globale (sociétés mère)

1. Présentation et historique de la société algérienne d'assurance (SAA)

La Société Algérienne des Assurances (SAA) a été fondée **le 12 décembre 1963** sous la forme d'une société mixte Algéro-égyptienne, avec une répartition du capital de 51 % pour la partie algérienne et 49 % pour la partie égyptienne.

Dans le cadre de la politique de souveraineté économique adoptée après l'indépendance, la SAA a été nationalisée le **27 mai 1966**, à la suite de la promulgation de deux ordonnances majeures :

- L'ordonnance 66/127 portant institution du monopole de l'État sur les opérations d'assurances
- L'ordonnance 66/129 consacrant la nationalisation de la Société Algérienne des Assurances.

À compter de janvier 1976, la SAA a recentré ses activités exclusivement sur le marché national des risques dits simples, limitant son champ d'intervention à l'assurance automobile, à l'assurance vie ainsi qu'à l'assurance des risques encourus par les particuliers, les commerçants et les artisans.

Les réformes économiques initiées en 1988, notamment par la déspecialisation progressive du secteur des assurances, ont permis à la SAA d'élargir son domaine d'activité à l'ensemble des opérations d'assurances. Le renforcement de ses capacités opérationnelles et l'augmentation de sa taille financière ont conduit à la revalorisation de son capital, établi à 3,1 milliards de dinars. Aujourd'hui, la SAA est une entreprise publique à caractère économique, organisée sous la forme juridique d'une société par actions régie par les dispositions du droit commercial.

Suite à l'accession de l'Algérie à l'indépendance et dans un contexte de généralisation des nationalisations, l'État algérien a procédé à la nationalisation du secteur des assurances, jusque-là géré par la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (C.A.A.R).

La C.A.A.R avait pour mission principale la couverture des risques majeurs.

Par la suite, le secteur des assurances s'est structuré autour de trois principales entités spécialisées :

- La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (C.N.M.A) pour la couverture des risques agricoles
- La Compagnie Algérienne d'Assurance Transport (C.A.A.T) pour l'assurance des risques liés au transport
- La Société Algérienne d'Assurance (S.A.A) pour l'assurance des risques simples, en particulier ceux liés à l'automobile.

La Société Algérienne d'Assurance (SAA) adopte le statut juridique de société par actions (SPA). Elle a obtenu son agrément par l'arrêté N°6 du 6 avril 1998, publié dans le Journal Officiel N°3 en date du 17 mai 1998. Son activité principale consiste à réaliser l'ensemble des opérations d'assurance et de réassurance.

En 1990, avec la mise en œuvre de la politique de libéralisation du secteur, les compagnies d'assurances ont été autorisées à couvrir tous types de risques assurables. Ainsi, la SAA a élargi son champ d'intervention, passant de la spécialisation en assurance automobile à l'offre d'assurances multirisques.

La SAA a officiellement intégré le marché en 1996. Ses deux missions fondamentales sont la commercialisation de produits d'assurance et l'indemnisation des assurés en cas de sinistre.

L'organisation interne de la SAA repose sur un système d'unités. Elle compte 22 unités de production réparties sur le territoire national, toutes rattachées au siège central situé à Alger. Chaque unité regroupe plusieurs agences suivant une structure identique.

En tout, la SAA dispose de 307 agences réparties à travers le pays, dont 15 implantées en zones frontalières. Par ailleurs, elle possède 35 centres d'expertise et 2 centres de formation.

2. Principales étapes de développement de la SAA

La Société Algérienne d'Assurance (SAA) a connu plusieurs phases importantes depuis sa création, marquées par des évolutions structurelles et stratégiques majeures :

2.1. Création et premiers pas (1963 – 1980)

La SAA a été créée en 1963 après l'indépendance de l'Algérie, dans le cadre de la nationalisation des activités d'assurance dominées auparavant par les compagnies françaises.

Elle était alors chargée de centraliser et de gérer l'ensemble des activités d'assurance du pays.

Son rôle initial était principalement orienté vers la couverture des risques publics et industriels stratégiques pour l'État algérien.

2.2. Spécialisation dans l'assurance automobile (1980 – 1990)

Durant cette période, la SAA s'est spécialisée dans l'assurance automobile, répondant à une forte demande dans un contexte de croissance du parc automobile national.

Cette orientation spécifique a permis à la SAA de se constituer un portefeuille solide dans ce segment, devenant un acteur incontournable de l'assurance automobile en Algérie.

2.3. Libéralisation du marché et diversification (1990 – 2000)

Avec l'adoption de la politique de libéralisation économique en 1990, le secteur des assurances a été ouvert à la concurrence.

La SAA a alors étendu son offre en développant de nouvelles branches d'assurance : multirisques industrielles, assurances habitation, assurances santé, etc.

En 1998, elle est devenue une Société par Actions (SPA) par arrêté officiel, renforçant ainsi son autonomie de gestion et sa capacité à opérer comme une entreprise commerciale moderne.

2.4. Renforcement du réseau et modernisation (2000 – 2010)

La SAA a poursuivi sa politique d'expansion territoriale, atteignant plus de 300 agences réparties sur l'ensemble du territoire national

La création de centres d'expertise et de formation a permis d'améliorer la qualité du service client et de former ses ressources humaines aux standards internationaux.

Parallèlement, la SAA a modernisé ses outils de gestion, intégrant progressivement des systèmes d'information pour mieux suivre ses activités.

2.5. Digitalisation et nouveaux défis (2010 – aujourd’hui)

Depuis 2010, la SAA a entamé un processus de transformation digitale pour s’adapter aux évolutions technologiques et aux nouveaux besoins des assurés.

Elle a lancé des services en ligne pour la souscription, la déclaration et le suivi des sinistres.

En même temps, elle a renforcé ses offres en matière d’assurance vie et de produits de prévoyance pour diversifier ses sources de revenus.

La SAA travaille également à développer son activité de réassurance et à établir des partenariats stratégiques à l’international.

3. Nature juridique de la SAA

• Forme sociale et capital

La SAA est constituée sous le statut de Société par Actions (SPA) depuis l’arrêté d’agrément N°6 du 6 avril 1998.

Son capital social est divisé en actions détenues majoritairement par l’État algérien et, depuis l’ouverture partielle du capital, par des investisseurs institutionnels nationaux.

• Cadre réglementaire

Elle opère sous le régime de la loi n° 06-04 relative aux assurances, encadrée par le Ministère des Finances et supervisée par l’Autorité de Contrôle Prudentiel.

Ses statuts fixent ses missions : la collecte d’épargne (primes d’assurances), la gestion des risques, la couverture des sinistres et la réassurance.

• Gouvernance

Un Conseil d’Administration définit la stratégie générale et veille à la bonne application de la réglementation.

Un Directeur Général piloté par le Conseil assure la mise en œuvre opérationnelle des décisions stratégiques.

4. Les différentes fonctions de la SAA

Afin d’assurer le bon fonctionnement d’une compagnie d’assurance on retrouve quatre fonctions principales :

4.1. La fonction administrative

Elle a pour mission la gestion interne à savoir : l'organisation, les ressources humaines, la comptabilité, le contrôle de gestion, la conformité réglementaire, la tenue des registres d'émission, l'annulation de contrat.

4.2. La fonction commerciale

Elle a différentes missions à savoir : fidélisation des clients, la recherche de nouveaux clients, le maintien d'un portefeuille homogène.

4.3. La fonction technique

Elle prend en charge : la constitution des provisions techniques, la gestion et le maintien à l'équilibre de la mutualité des risques transférés par l'assuré, la gestion et la liquidation des sinistres.

4.4. La fonction financière

Elle a différentes missions à savoir : la gestion des flux financiers, la mobilisation de l'épargne, le contrôle des coûts et la rentabilité, la gestion des placements, elle a pour but d'avoir le maximum de rendement sans mettre en danger la sécurité et la liquidité.

5. Les activités principales de la société Algérienne d'assurance

L'agence de Tizi Ouzou de la Société Algérienne d'Assurance décline son offre en trois grands axes on retrouve :

5.1. Les garanties « biens »

On distingue les garanties « biens » qui sont les suivant :

- **Contrat multirisque industriel** : Couvre les installations (usines, équipements, stocks) contre les sinistres tels qu'incendie, vol, dégâts des eaux ou casse d'appareils.
- **Assurance véhicules** : Inclut la RC obligatoire, des formules tous risques, et des options complémentaires (bris de glace, vol, incendie).
- **Protection habitation** : Prévoit la prise en charge des dommages au logement (incendie, inondation, vol, catastrophes naturelles) et la responsabilité civile du foyer.
- **Assurance transport de marchandises** : Garantit les biens pendant leur acheminement (routier, ferroviaire, maritime).
- **Responsabilité civile** : Protège l'assuré contre les préjudices causés à des tiers, que ce soit dans la vie courante ou dans le cadre professionnel.

5.2. Les garanties « personnes »

On distingue les garanties « personnes » qui sont les suivants

- **Épargne et prévoyance vie** : Produits d'épargne-capital, rentes viagères et dispositifs de retraite complémentaire.
- **Santé et prévoyance** : Couverture des arrêts de travail, invalidité, décès, ainsi qu'une complémentaire santé avec tiers payant.
- **Assurance collective accidents** : Plan de protection pour les groupes de salariés (capital décès, indemnités d'invalidité, frais médicaux).

6. Les objectifs de la SAA

Parmi les objectifs de la société algérienne d'assurance on retrouve :

- Affirmer sa position de leader sur le marché.
- La fidélisation des clients tout en s'adaptent aux besoins de la clientèle en lançant de nouveaux produits d'assurance.
- Offrir des services de meilleures qualités grâce a la modernisation de ses logiciels.
- Renforcer sa solvabilité et sa solidité financière.
- Maintenir une croissance continue en augmentant le chiffre d'affaires.
- Faire en sorte de diversifié son activité.
- Extension de ses canaux de distribution

II. Structure interne de l'unité de Tizi Ouzou

L'antenne régionale de Tizi Ouzou s'articule autour de plusieurs pôles pour traiter l'ensemble des risques et soutenir le dynamisme local :

2.1. Services supports

- Direction financière et comptable
- Contrôle des flux entrants (primes) et sortants (paiements de sinistres).
- Élaboration de rapports financiers mensuels destinés à la maison-mère.
- Ressources humaines et formation
- Pilotage des recrutements, de la gestion de carrière et des évolutions de poste (conseillers, experts, personnel administratif).
- Organisation de sessions de perfectionnement au centre régional : réglementation, outils métiers et relation client.

2.2. Structure organisationnelle de la SAA DE Tizi-Ouzou

La SAA est divisé comme suite :

❖ **La direction régionale**

La direction régionale de Tizi Ouzou est chargée de gérer et d'organiser les activités dans sa zone géographique, elle est supervisée par un directeur régional, et structurée en 6 départements :

- **Département administratif général (DAG)**

Ce département s'occupe de la gestion du personnel et le respect des procédures, il est divisé En deux services : le service assurance de biens et le service assurance de personne

- **Département informatique**

Il supporte l'innovation digitale (portails clients, mobile), divisé en deux services : le service hard (Matériel) et le service Soft (logiciels)

- **Département automobile**

Il s'occupe de la gestion des contrats automobile l'une de ses missions est de Contrôler de façon permanent les niveaux de réalisation des objectifs et mettre en œuvre les actions de rattrapage pour les retards éventuels.

- **Département Finance et comptabilité**

On retrouve le service finance qui s'occupe des recouvrements, et le service comptable qui s'occupe de la comptabilité générale

- **Département Sinistres : incendie, Accident, Transport, Risque (L.A.R.D. T)**

Traite les déclarations de sinistre, instruit les dossiers selon la nature du risque, coordonne l'expertise et décide de l'indemnisation. Il veille à la lutte contre la fraude et au respect des délais.

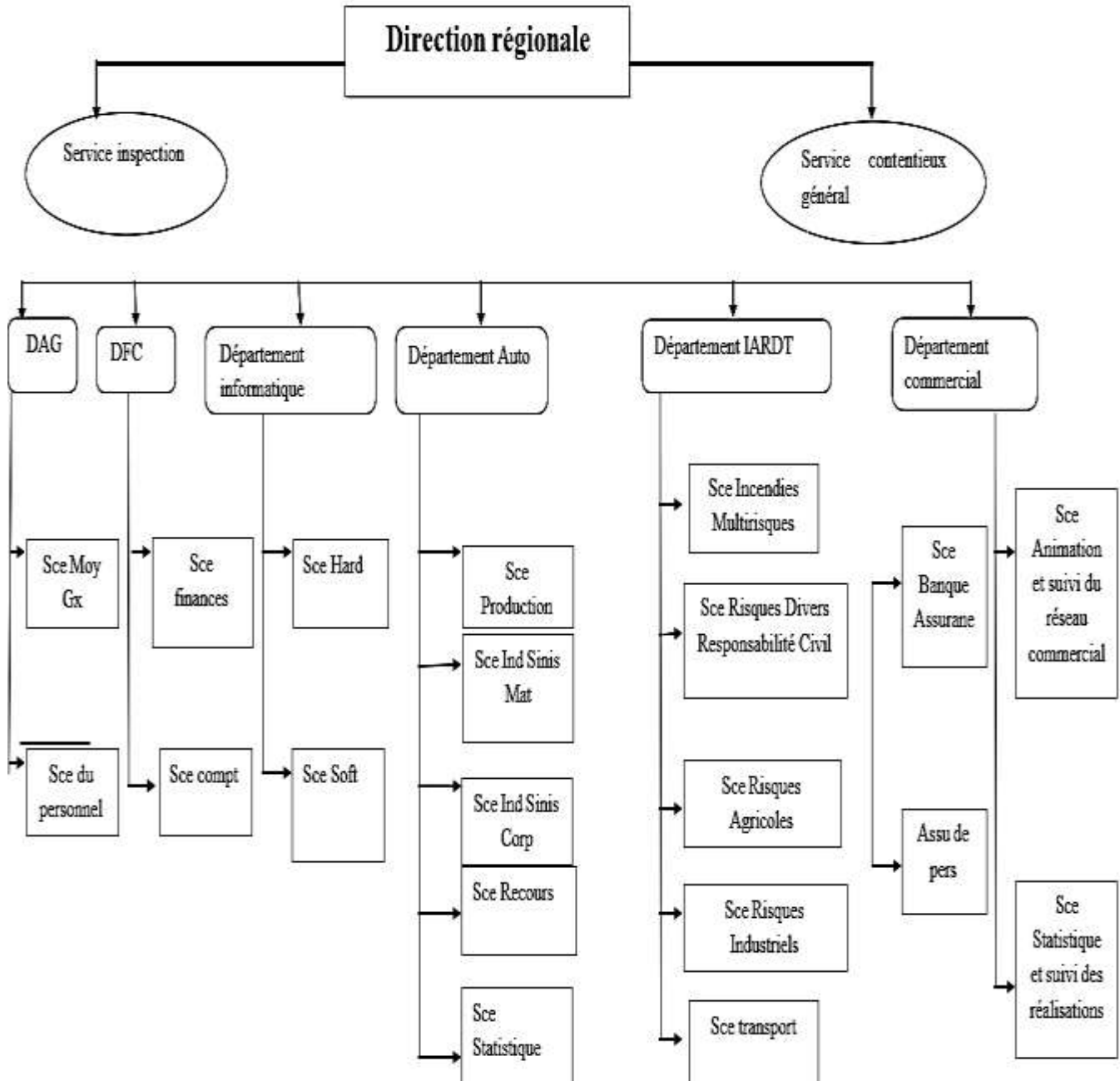
- **Département commerciale**

Ce département s'occupe du développement du portefeuille clients, la mise en place des stratégies de vente, il s'occupe de faire l'analyse du marché pour adapter l'offre d'assurance.

Il est Divisé en deux services : le service étude et statistique et le service d'animation et prospection

❖ Voici une représentation schématique de l'organigramme de la société Algérienne d'assurance de Tizi Ouzou :

Figure 04 : organigramme de la direction générale de la société algérienne d'assurance de Tizi Ouzou



Source : Saidani Nadia et Si Amer keltouma, la comptabilité des assurances, mémoire de fin de cycle, Université de Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, 2020/2024, P 61

2.3. Aperçu de « l'agence 2001 » de la SAA de Tizi-Ouzou

L'agence 2001 de la SAA de Tizi-Ouzou est constitué de trois services qui sont les suivants : service de production, service comptabilité et finance et service indemnisation.

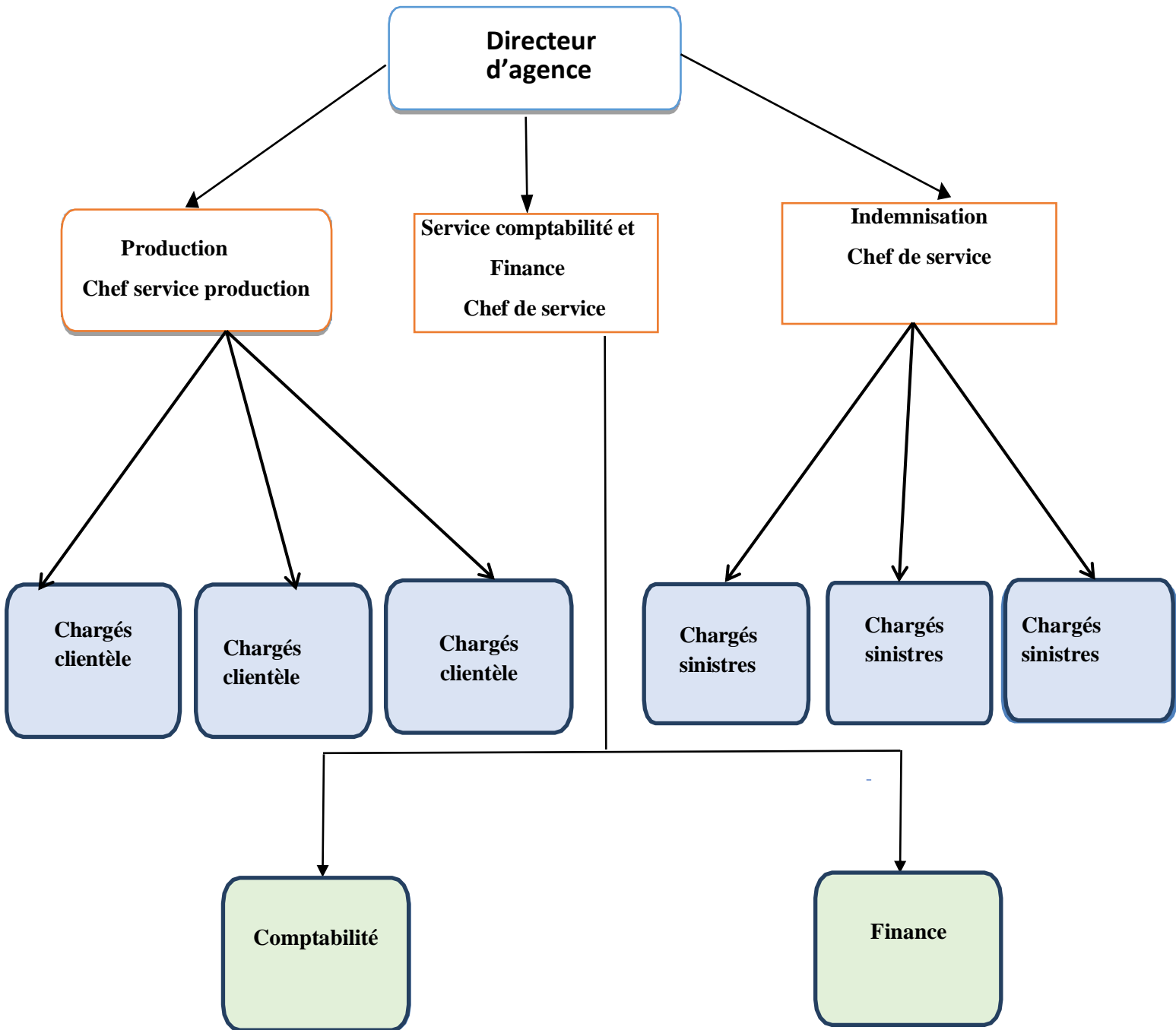
Chaque service dispose d'un chef de service, et chacun d'entre eux a sa fonctionnalité et ses taches.

L'agence se compose de deux axes principaux à savoir : « la production » qui est l'objet premier de son existence, et le volet « indemnisation » pour satisfaire sa clientèle. Les deux objectifs principaux de l'agence c'est d'atteindre les objectifs prévisionnels tracer par la direction et tracer les objectifs selon la production

❖ Voici la présentation schématisée elle est représentée de la façon suivante :

Figure n°5 : L'organisation de l'agence « 2001 »

L'agence 2001 de Tizi-Ouzou est structurée comme suite :



Source : schéma fait par nous-mêmes à l'aide des informations fournies par la SAA.

Section 2 : Analyse de la comptabilisation des opérations de production et sinistres à la SAA

Dans cette section, il est question d'aborder l'approche dont la SAA adopte pour enregistrer les opérations de production ainsi que le règlement des sinistres.

Pour ce faire, nous avons effectué un stage au niveau de « l'agence 2001 » de Tizi Ouzou afin de savoir comment ils comptabilisent la production et les sinistres

« L'agence de 2001 » de Tizi Ouzou utilise le logiciel « ORASS » qui prend en charge la comptabilisation des opérations de production et des sinistres, couvre donc les fonctionnalités qui concerne la gestion de la production ainsi la gestion des sinistres.

a. Les branches de production des assurances

Les différentes branches de production des assurances sont :

- Assurances automobiles.
- Assurance pour risques divers.
- Assurances agricoles.
- Assurance transport.

Pour le cas pratique on va prendre :

- « Assurance automobile » comme premier exemple
- « Assurance pour risques divers » cas de « MIC multi risques industriel et commerciale » comme deuxième exemple.

b. Outil utilisé dans la recherche

Dans notre présent cas pratique, nous avons utilisé un guide afin de nous référer correctement dans toutes les étapes de comptabilisation, concernant la comptabilisation de la production, ainsi que le règlement des sinistres. Ce guide, c'est le guide d'entretien ; il représente un document interne qui nous a été donné lors de notre stage.

I. Démarche de comptabilisation assurance automobile

1.1. Présentation du cas

A la date du 23/06/2022, le client X s'est orienté vers la société Algérienne des assurances de Tizi Ouzou afin de souscrire pour une période de 1an un contrat d'assurance automobile.

AVEC :

- Une prime nette est de : 426088,19 DA
- Le cout de police est de : 6200,00 DA
- La TVA est de : 82134,80 DA
- Le timbre de dimension est de : 1280,00 DA
- Le timbre gradué est de : 22564,00 DA
- La FGA facturé sur émission des primes est de : 1534,07 DA

Certain élément rentre dans le calcul dans le contrat, c'est le service chargé de production qui fonds les calculs selon les garanties du contrat automobile ou bien RD

1.2. Les enregistrements des opérations de production le volet comptable

Les étapes de comptabilisation sont les suivantes :

1.2.1. Saisie de production

L'enregistrement des opérations de production volet comptable, pour le cas d'une assurance automobile s'effectue de la façon suivante :

L'écriture comptable est transcrite dans le « journal de production 700 »

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
4111000		Assuré	539801,06	
	7000xx	Primes émises		426088,19
	7003xx	Cout de police et accessoires		6200,00
	4450100	TVA sur émission de prime		82134,80
	4431100	FGA facturé sur émission des primes		1534,07
	4427100	Timbre de dimension		1280,00
	4427200	Timbre gradué		22564,00
		TOTAL	539801,06	539801,06

- ❖ Cette opération est représentée dans L'ORASS, C'est une génération automatique de la production

1.2.2. Les encaissements

Dans notre cas l'encaissements de la production se font de la façon suivante :

- Encaissement par espèce
- Encaissement par chèque

1.2.2.1. Encaissement par espèce

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
5300000	4111400	Caisse Assurés paiement à terme	520981,75	520981,75

1.2.2.2. Encaissement par chèque

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
511122000	41114000	Chèque remis à l'encaissement Assurés paiement à terme	18819,31	18819,31

1.2.3. Versement de l'espèce vers la banque

Dans ce cas il y aura deux enregistrements :

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
581	5300000	Versement de fonds Caisse	520981,75	520981,75

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
512	581	Banque compte courant Versement de fonds	520981,75	520981,75

❖ Après le versement en espèce la banque donne un reçu

1.2.4. Encaissement du chèque par la Banque :

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
--------	----------	---------	---	---

512	511122000	Banque compte courant Remise de chèque	18819, 31	18819, 31
-----	-----------	---	-----------	-----------

1.3. Règlement des sinistres volet comptable

✚ Il s'agit d'effectuer deux opérations importantes à savoir

- Règlements de sinistre
- Honoraire de sinistre : l'honoraire de sinistre c'est le paiement du centre d'expertise

1.3.1. Règlement de sinistre

L'écriture comptable est transcrite dans le « journal des sinistres 600 »

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
600000		Prestation en principale	87994,59	
	5120000	Banque compte courants		87994,59

1.3.2. Honoraire de sinistre

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
6006		Charges sur sinistres	3370	
443665		TVA déductible sur honoraires de sinistre	640, 30	
	5120000	Banque compte courants		4010, 30

❖ Le taux de la TVA 19%

II. Démarche de comptabilisation assurance divers

2.1. Présentation du cas

A la date du 23/06/2022, l'entreprise X s'est orientée à la société Algérienne des assurances de Tizi Ouzou afin de souscrire un contrat d'assurance multi risques industrielle et commerciale (MIC) pour une période de 1an dans le cadre bénéficiant d'une couverture pour risques divers

AVEC :

- La prime nette est de : 548499,93 DA
- Le cout de police est de : 50,00 DA
- La TVA est de : 104224,59 DA
- Le timbre de dimension est de : 1200,00 DA

2.2. Les enregistrements des opérations de production le volet comptable

Les étapes de comptabilisation sont les suivantes :

2.2.1. Saisie de production

L'enregistrement des opérations de production volet comptable, pour le cas d'une assurance multi risques industrielle et commerciale (MIC) s'effectue de la façon suivante :

L'écriture comptable est transcrite dans le « journal de production 700 »

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
4111000		Assuré	653974,52	
	7000xx	Primes émises		548499,93
	7003xx	Cout de police et accessoires		50,00
	4450100	TVA sur émission de prime		104224,59
	4427100	Timbre de dimension		1200,00
			653974,52	653974,52

❖ Cette opération est représentée dans L'ORASS, C'est une génération automatique de la production

2.2.2. Les encaissements

Dans notre cas l'encaissements de la production par chèque

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
51122		Encaissement par chèque	653974,52	
	4111400	Assurés paiement à terme		653974,52

2.2.3. Encaissement du chèque par la Banque

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
512		Banque compte courant	653974,52	
	511122000	Remise de chèque		653974,52

2.3. Règlement des sinistres volet comptable

✚ Il s'agit d'effectuer deux opérations importantes à savoir

- Règlements de sinistre
- Honoraire de sinistre : l'honoraire de sinistre c'est le paiement du centre d'expertise

2.3.1. Règlement de sinistre

L'écriture comptable est transcrite dans le « journal des sinistres 600 »

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
600000	5120000	Prestation en principale Banque compte courants	97884,50	9788450

2.3.2. Honoraire de sinistre

Le taux de la TVA 19%

Compte	N° Pièce	LIBELLE	D	C
6006		Charges sur sinistres	5000	
443665	5120000	TVA déductible sur honoraires de sinistre Banque compte courants	950	5950

- ✓ **Remarque :** avec la numérisation des logiciels certaine opération sont générée automatiquement : certaine opération de production, et de sinistre

Section 3 : évaluation du système de comptabilisation et perspectives d'amélioration

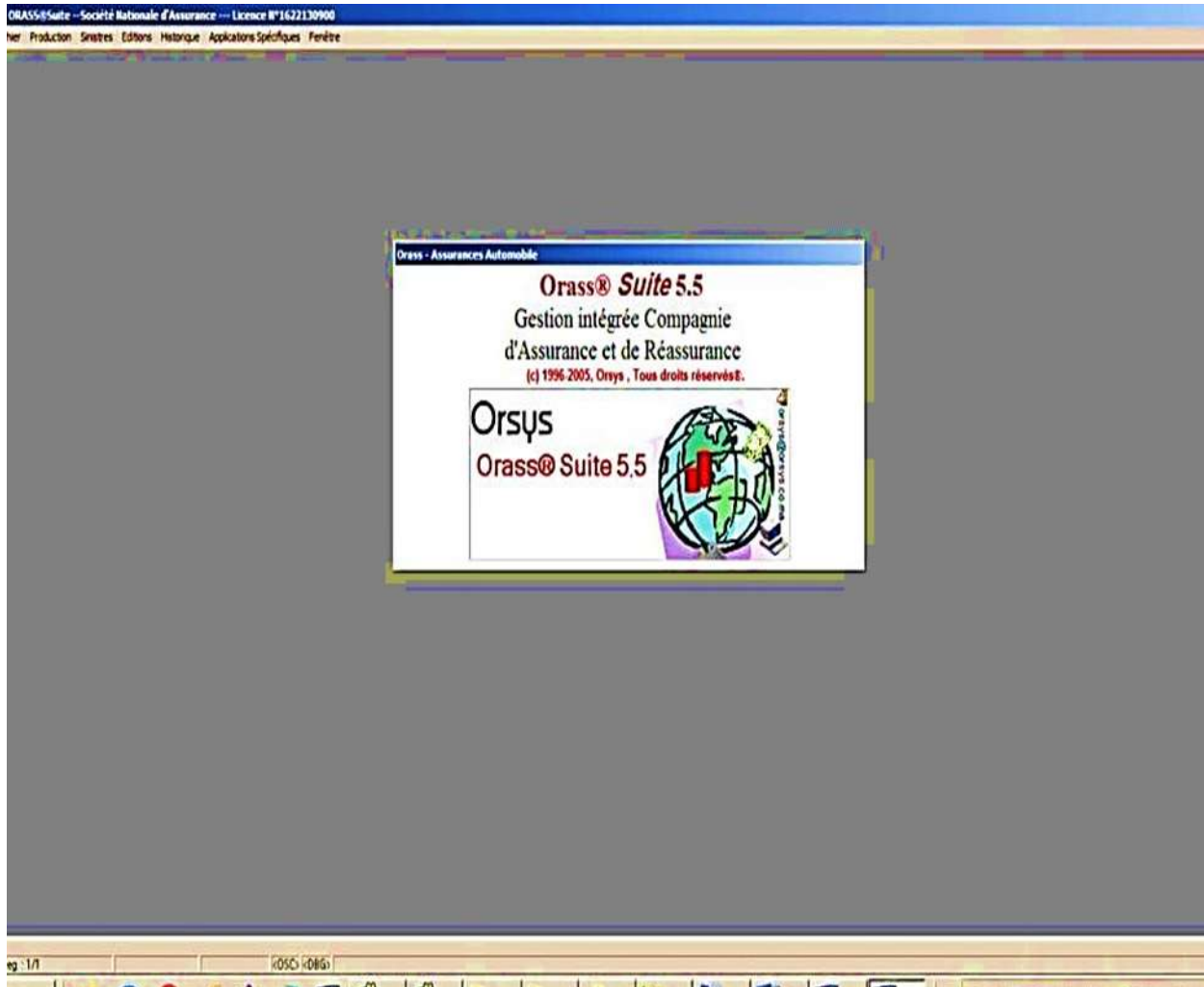
Dans cette section nous allons parler de l'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système de comptabilisation des assurances en Algérie ou nous allons constater qu'il y a un retard par rapport aux autres pays en termes d'application des outils numériques, et finir la section par quelque perspective d'amélioration selon notre point de vue.

1. Introduction des TIC dans le système de comptabilisation des assurances en Algérie

Les compagnies d'assurance utilisent un système de comptabilisation bien propre à eux, et ce dû à la complexité de leurs opérations, particulièrement les primes, les sinistres les provisions techniques. Mondialement, Ce système à évoluer au fil du temps, grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des outils numériques de plus en plus développés, notamment avec l'arrivées des fintechs, et progressivement les évolutions numériques qui on atteins l'Algérie. À ce jour grâce au développement technologique dans la comptabilisation et la numérisation des logiciels, certaines opérations sont générées automatiquement notamment quelques opérations de production, et de sinistres. Grace aux TIC l'Algérie rentre dans une nouvelle ère celle de la digitalisation. Petit à petit elle adopte plusieurs technologies qui permettent de facilité le système de comptabilisation des assurances. On retrouve les technologies suivantes : L'Internet, Le Fixe, Messagerie Electronique, Logiciel ORASS, Application mobil

- Internet, fixe, email, Messagerie Electronique : progressivement la SAA a introduit ces différentes technologies
- Logiciel ORASS : L'ORASS est un logiciel très puissant dans le domaine de l'assurance, mis en place par une entreprise marocaine ORSYS spécialisée dans le conseil et l'édition de progiciel, Adopté en Algérie en 2005, intégré pour gérer le système d'information permettant une gestion décentralisée et d'une façon continue des opérations techniques d'assurance. Il couvre les fonctionnalités liées à la gestion de la production et la gestion des sinistres.

Figure n°6 : Photo du logiciel « ORASS »



Source : capture d'écran du logiciel « ORASS » à partir d'un poste de travail à la SAA

- Application mobile : Avec la modernisation, la SAA adopte la création d'application mobile afin d'améliorer la relation avec leurs clients

Néanmoins, le secteur Algérien des assurances, accuse un retard par rapport aux autres pays. À ce jour, la SAA signale encore des anomalies et des failles dans l'application des outils numériques.

1.1. Retard dans l'application des outils numériques

L'amélioration du système de gestion des sinistres ou des cotisations par voie numérique reste encore restreinte, et accuse un retard suite à plusieurs raisons :

- La difficulté de faire la transaction entre les méthodes classiques et partir vers un changement numérique
- La difficulté de trouver continuellement le moyen optimal pour suivre le mouvement et ne pas se retrouver dépassés par la révolution numérique.
- L'une des principales causes c'est le manque de compétences en termes de gestion des outils numériques.

2. La détermination du montant du sinistre ainsi que le logiciel qu'utilise la SAA pour les sinistres

Faire une estimation du montant des dommages et trouver l'élément déterminant, c'est une tâche complexe puisque l'évaluation d'un sinistre ne se base pas systématiquement sur des critères uniformes ou des méthodes statistiquement reconnues. Elle s'appuie parfois sur l'expertise humaine, ce qui pourrait mener à des jugements subjectifs ou inexacts. Ceci pose un défi pour la crédibilité des provisions techniques et la précision de l'enregistrement des frais liés aux sinistres.

La SAA utilise un logiciel qui gère tous les sinistres c'est la Plateforme de gestion des sinistres PGS, cette plateforme couvre les tâches liées à la gestion des sinistres celle de définir les types de sinistres, des valeurs transactionnelles, ainsi que les réserves de paiement, contrôler les priorités critiques, elle ajoute et modifie et elle supprime tous les dossiers de sinistres.

3. Proposition d'amélioration

- Nous suggérons la mise en place d'un logiciel unifié qui relie la comptabilité, la gestion des contrats et des sinistres dans le but d'automatiser l'inscription, les opérations comptables et les états financiers.
- Nous suggérons la mise en application de paiements numériques en toute sécurité : Utilisation de systèmes de paiement numériques pour simplifier les transactions et améliorer la gestion des flux financiers. L'obligation des paiements électroniques dans le secteur des assurances n'est pas qu'une contrainte réglementaire, c'est une opportunité pour les assureurs de moderniser leurs services, d'améliorer leur compétitivité et de renforcer la confiance des clients.
- Nous suggérons de moderniser davantage le système d'information comptable afin de garantir plus de fiabilité dans l'enregistrement des écritures comptables liées aux sinistres et des primes.

- Nous suggérant également de se concentrer davantage sur des stratégies de marketing plus efficiente puisque des applications mobiles développées par les compagnies d'assurance y'en a mais un grand nombre de personnes ne connaissent pas leurs existences.

Conclusion du chapitre III :

Ce chapitre représente l'étude de cas sur la comptabilisation des opérations de production et sinistres au sein de la SAA, nous pouvons conclure ce chapitre par dire, lors de ce stage nous avons pu mettre en pratique nos connaissances grâce aux précieuses informations fournies par la direction régionale de la SAA de Tizi Ouzou.

C'est ainsi que nous avons pu apprendre comment s'effectue les enregistrements des opérations de production volet comptable et le règlement des sinistres, mais aussi d'être dans la capacité de donner des propositions d'amélioration.



Conclusion Générale



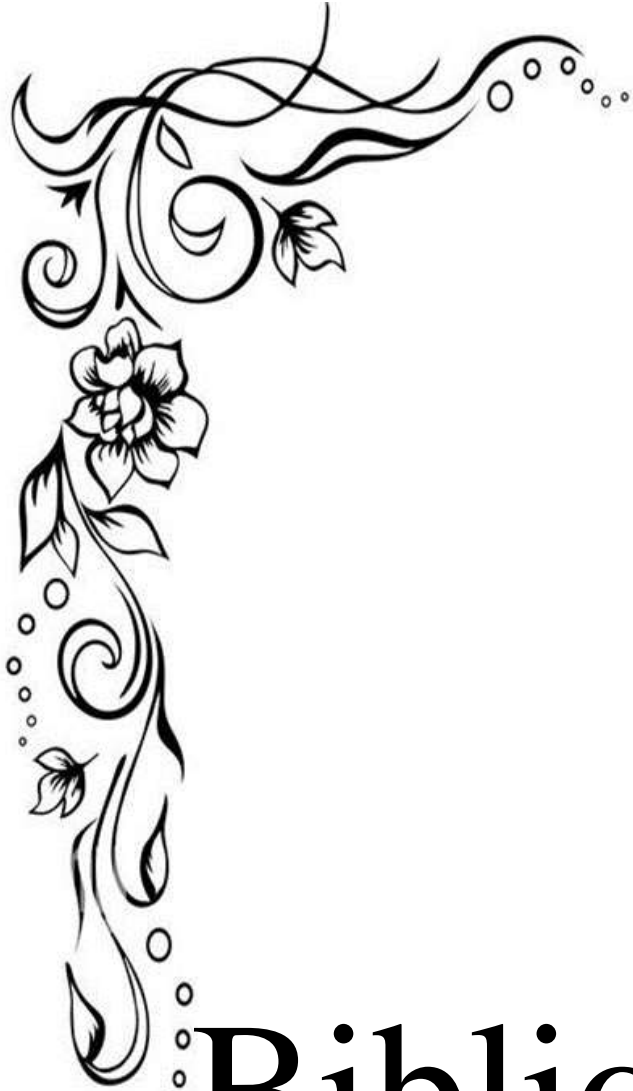
Conclusion

Les deux premiers chapitres ont établi les bases théoriques et conceptuelles de notre étude. Initialement, nous avons examiné les principes de base de l'assurance, soulignant son objectif économique, sa mission de mutualisation des risques et son importance cruciale pour la stabilité des systèmes financiers. Par la suite, nous avons examiné les processus comptables régissant les activités de production y compris l'émission des contrats d'assurance et l'inscription des primes ainsi que les sinistres, qui représentent la manifestation du risque couvert. Bien que distincts dans leur essence, ces deux éléments sont profondément interconnectés, car une mauvaise administration de l'un peut rapidement perturber la structure financière globale d'une compagnie d'assurances. Les sinistres et les opérations de production, qui sont au centre du modèle économique des compagnies d'assurance, ont un impact direct sur la capacité de l'entreprise à créer des revenus et à honorer ses obligations envers les assurés. Il est donc crucial de comptabiliser rigoureusement, non seulement pour assurer la transparence financière, mais aussi pour garantir la stabilité et la bonne réputation de l'entreprise sur le marché. Dans un contexte en constante mutation, caractérisé par la numérisation, l'amplification des risques et la mondialisation des standards comptables, il est essentiel d'adopter des systèmes de gestion et de comptabilité efficaces, actuels et conformes aux normes internationales comme les IFRS, en particulier l'IFRS 17.

Dans le chapitre trois, nous avons appliqué ces notions grâce à une analyse de cas détaillée de la Société Algérienne d'Assurance (SAA). Cette société, un pilier du domaine des assurances en Algérie, se caractérise par une structure organisée et une vaste expérience sur le marché. Nous avons examiné ses méthodes comptables concernant les activités de production et les sinistres, en soulignant les processus internes, les techniques d'enregistrement, ainsi que l'administration des provisions techniques. L'analyse a démontré que la SAA suit généralement une comptabilité en accord avec les règles nationales, tout en entamant un déplacement vers les normes internationales. Cependant, il reste encore des domaines à perfectionner, notamment la numérisation des procédures et l'automatisation de la gestion des données comptables. Le suivi des opérations et l'amélioration des vérifications internes. Ces améliorations sont d'autant plus indispensables que l'industrie de l'assurance se dirige vers une demande croissante de transparence, de crédibilité des données financières avec les standards internationaux. Pour résumer, ce travail souligne l'importance cruciale d'un système de gestion comptable robuste, organisé et adaptable pour maintenir la compétitivité et la durabilité des sociétés d'assurance. L'expertise dans la gestion des processus de production et de sinistres ne se limite pas à une obligation réglementaire, elle représente également un atout

Conclusion

stratégique pour établir la confiance parmi les assurés, optimiser la performance financière et relever les défis d'un marché en perpétuel changement. Ce mémoire met en évidence l'importance pour les compagnies d'assurance algériennes de s'engager dans une approche proactive, axée sur la précision comptable, l'innovation technologique et une ouverture graduelle aux standards internationaux.



Bibliographie



Bibliographie

❖ Ouvrages :

- BEHAR.T, TOSETTIA, FROMENTEAU. M ET MENART.S. « Assurance : comptabilité_ règlementation_ actuariat », Réimpression 2011, édition Economica,
- Couibault, F, Eliashberg : « Les grands principes de l'assurance », Ed L'Argus, Paris
- COUILBAULT. F, COUILBAULT-DI TOMMASO. S ET HUBERTY. V. « Les grand principes de l'assurance », 13^{ème} édition, l'argus, Paris, 2017.
- CHAVAROT, L., & GADOIN, M. Culture professionnelle et suivi du client – BTS Assurance (*Extrait*). Paris, Éditions Ellipses, 2023.
- EL HOUSNY YOUSSEF. ALAOUI MHAMDI SALAHEDDINE . introduction aux normes comptables internationaux IASS-IFRS
- FRANCOIS EWALD, P, THOUROT : « Gestion de l'entreprise d'assurance », Ed DUNOD, Paris, 2013.
- JOËL WAGNER ET MICHEL FUINO. « Gestion du risque & introduction aux assurances », EPFL Press, 2022,
- LAMBERT-FAIVRE Y : « Droit des assurances ».11^{ème} éd DALLOZ, PARIS ,2001
- M.FROMENTEAU S.MENART T.BEHAR : « ASSURANCE comptabilité- Réglementation-Actuariat », Ed ECONOMICA , paris,2000 , réimpression 2011
- MARCEL.F, « Droit des assurance », Edition LARANCE, 3^{ème} édition, Belgique, 2006
- MATTHIEU ROBINEAU. « Fiches de Droit des assurance », 2^{ème} édition refondue et augmentée, Edition ellipses, 2023
- Rey, H. et Dufour, D. Comptabilité générale. Paris, Editions Foucher, 2006.
- WAGNER. J , FUINO. M. « Gestion du risque et introduction aux assurances », Université de Lausanne, 2020.
- Zaccour, G. Finance des entreprises d'assurance. Montréal : chenelière Education, 2011.

❖ Mémoires :

- NSSIRI SARAH S.K les normes comptables et internationaux et l'analyse financière mémoire de fin d'études
- RIAD, M., AKHENAK, A., & DJELOULI, B. « Analyse de la solvabilité en assurance dommages dans le cadre référentiel Solvency II : Méthodes de provisionnement ». Centre Universitaire Ahmed Zabana-Relizane- Algérie, 2020.

Bibliographie

❖ Articles et Lois :

- Annexe « A » de l'avis N°89, Du Ministère des finances
- ANNEXE « B » de l'avis N°89, Du Ministère des finances
- Article 31 du 26 mai 2008 journal officiel de république Algérienne N°27 page 11.
- Droit des assurances. « Introduction : Généralité sur les assurances », extrait pédagogique
- DUMONT, J-P. « Gestion des risques des compagnies d'assurance », une revue de la littérature récente, assurance et gestion de risques, vol. 79 n°1- 2, 2011.
- Guide de provisionnement des sinistres en assurance non-vie – Février 2023.
- Guide des assurances en Algérie.
- Guide technique pour le développement et la prestation de service de micro-assurance. Les principes de base de l'assurance », disponible sur Scribd. : <https://fr.scribd.com/document/209414888/Chapitre-1-Principe-de-Base-de-l-Assurance>, consulté le 18 mai 2025
- Introduction n°02 du 29 octobre 2009 portant première application du système comptable financier 2010.
- Loi n°06-04 du 20 janvier 2006, publiée au J.O. n°15, 12 mars 2006
- Ministère des Finances, commission des Normes Comptables. Système comptable Financier « SCF », cadre conceptuel, 2007
- ORDONNANCE N° 95-07 DU 23 CHAABANE 1415 CORRESPONDANT AU 25 JANVIER 1995 RELATIVE AUX ASSURANCES ET SES TEXTES D'APPLICATION
- Ordonnance n°02 du 29 octobre 2009 portant première application du système comptable financier 2010.

❖ Cours :

- Support de cours « Bases techniques de l'assurance », S. YANAT, 2009
- Support de cours « comptabilité des assurances », de Drali Nabil, 2020/2021
- Cours de contrôle de gestion appliqué à l'assurance, Partie 2
- Cours comptabilité générale, la nomenclature des éléments de patrimoine.
- MATTHIEU KOWALSKI : « La loi des grands nombres et le théorème de la limite centrale ». (coursLGN.pdf).

Bibliographie

❖ Site Internet :

- <https://www.mapfre.com/en/insights/insurance/insurance-as-an-asset-protector>.
- [https://www.mfdgi.gov.dz/index.php/espace-informations/322-le-systeme-comptable financier](https://www.mfdgi.gov.dz/index.php/espace-informations/322-le-systeme-comptable-financier).
- file:///C:/Users/MON%20PC/Downloads/wcms_614876.pdf .
- COSMOINS. « Célébration de la Journée des mathématiques : dévoiler les mathématiques derrière l'assurance », disponible à l'adresse :
<https://cosmoins.com/celebrating-mathematics-day-unveiling-the-math-behind-insurance>.
- <https://www.universalis.fr/encyclopedie/assurance-economie-de-l-assurance/>



Annexes



Annexes

Annexe N°01

CODE // 2001 BRANCHE	23/06/2022							TOTAL
	PN	CP	TVA	FGA	TD	TG	TOTAL	
AUTO	426 088,19	6 200,00	82 134,80	1 534,07	1 280,00	22 564,00	539 801,06	
FLOTTE	845,28	200,00	198,60	31,36	40,00	300,00	1 615,24	
AGRICOLE	3 516,64	500,00	-	-	120,00	-	4 136,64	
CAT NAT IMMOB	195 436,32	50,00	-	-	520,00	-	196 006,32	
CAT NAT ACTIVITES								
INCENDIE R S	2 340,00	50,00	454,10	-	80,00	-	2 924,10	
MH RS	17 782,00	100,00	3 397,58	-	160,00	-	21 439,58	
MP RS	548 499,93	50,00	104 224,59	-	1 200,00	-	653 974,52	
M I C (R.I)	720,00	50,00	146,30	-	80,00	-	996,30	
RC SPORT	30 700,00	500,00	5 928,00	-	120,00	-	37 248,00	
OEUVRES JEUNESSE ET COLONIES								
T R E C (R S)								
BRIS DE GLACES RS								
VOL DE MARCHANDISES MAT.....								
VOL SUR LA PERSONNE RS								
VOL EN COFFRES RS								
METERIEL ELECTRONIQUE RS								
RC VOITURIER								
FACULTES TERRESTRES PRIVES								
FACULTES MARITIMES								
TOTAUX	1 225 928,36	7 700,00	196 483,97	1 565,43	3 600,00	22 864,00	1 458 141,76	

ENC DE LA JOURNEE	RECOURVIT
ESPECE 568 013,94	ESPECE
CHQ	CHQ 18 819,31
IMP 890 127,82	A/CREDIT
RISTOURNE AUTO 1 458 141,76	AUTRES DEP 18 819,31
	AUTRES CHA
	TELEGR

TOTAL ENC	VERST D'APRES CAISSE
1 458 141,76	ESPECE 165 840,71
TOTAL DEC	CHQ
1 458 141,76	VERST DE LA JOURNEE
IMP BRD 890 127,82	ESPECE 490 000,00
IMP ORASS 890 127,82	CHQ
ECART = PTA	APRES CAISSE
PROD SAPS	ESPECE 78 013,94
DONT CHQ	CHQ 18 819,31
ESP	96 833,25
CHO RA	

Société Nationale d'Assurance

Echelle : 29/04/2025 13:18
Page : 1

Pièce Comptable N° 2022/ 000000003925

2001 Agence TIZI OUZOU "A"
Journal 516 Journal Encaissement BDL
Date Pièce 23/06/2022 Référence
Nature Opératic DA

Date Saisie 29/04/2025
Utilisateur KHENANE K.

Compte	Désignation	C.A.	Debit	Credit
5112200000	CHEQ N°556626 CNAS T OUZOU		18.819,31	18.819,31
4111400000	CHEQ N°556626 CNAS T OUZOU		18.819,31	18.819,31
Totaux				

Société Nationale d'Assurance

Édité le : 29/04/2025 13:13

Page : 1

Pièce Comptable N° 2022/ 000000010562

2001 Agence TIZI OUZOU "A"

Journal 530 Journal de Caisse

Date Pièce 23/06/2022

Référence

Date Saisie 29/04/2025

Nature Opératio DX

Utilisateur KHENANE K.

Compte	Désignation	C.A	Débit	Crédit
5810000000	RECU DE VERS N°97755		520.981,75	
5300000000	RECU DE VERS N°97755			520.981,75
Totaux			520.981,75	520.981,75

Annexes

Annexe N° 05

Société Nationale d'Assurance

Edité le : 29/04/2025 13:16

Page : 1

Pièce Comptable N° 2022/ 000000003925

2001 Agence TIZI OUZOU "A"
Journal 516 Journal Encaissement BDL
Date Pièce 23/06/2022 Référence
Date Saisie 29/04/2025
Nature Opératic DA Utilisateur KHENANE K.

Compte	Désignation	C.A	Débit	Crédit
5120500000	RECU DE VERS N°97755		520.981,75	
5810000000	RECU DE VERS N°97755			520.981,75
Totaux			520.981,75	520.981,75

Pièce Comptable N° 2022/ 000000003925

2001 Agence TIZI OUZOU "A"
Journal 516 Journal Encaissement BDL
Date Pièce 23/06/2022 Référence
Nature Opératic DA Utilisateur KHENANE K Date Saisie 29/04/2025

Compte	Designation	C.A	Débit	Crédit
5120500000	CHEQ N°55626 CNAS T OUZOU		18.819,31	18.819,31
5112200000	CHEQ N°55626 CNAS T OUZOU		18.819,31	18.819,31
Totaux			18.819,31	18.819,31

Société Nationale d'Assurance

Edité le : 21/05/2025 10:49

Page : 1

Pièce Comptable N° 2022/ 000000001066

2001 Agence TIZI OUZOU "A"

Journal 510 Journal des chq remis à Encais

Date Pièce 23/06/2022 Référence

Date Saisie 21/05/2025

Nature Opératic DA

Utilisateur KHENANE K.

Compte	Désignation	C.A	Débit	Crédit
5112200000	ENCAISSEMENT CHEQ N°322232		653.974,52	
4111400000	ENCAISSEMENT CHEQ N°322232			653.974,52
Totaux			653.974,52	653.974,52

Société Nationale d'Assurance

Etabli le : 21/05/2025 10:52

Page : 1

Pièce Comptable N° 2022/ 000000003926

2001 Agence TIZI OUZOU "A"

Journal 516 Journal Encaissement BDL

Date Pièce 23/06/2022 Référence

Date Saisie 21/05/2025

Nature Opératic DA

Utilisateur KHENANE K.

Compte	Désignation	C.A	Débit	Credit
5120500000	ENCAISSEMENT CHEQ N°322232		653.974,52	
5112200000	ENCAISSEMENT CHEQ N°322232			653.974,52
Totaux			653.974,52	653.974,52



Table des matières

Table des matières

Remerciements.	I
Dédicaces.	II
Liste des Abréviations.	III
Liste des tableaux et figures.	IV
Sommaire.	V
Instruction générale	01
 Chapitre I : Aspects règlementaires, comptables et économiques des assurances	
Introduction du chapitre I	05
Section 1 : Fondements théoriques et économiques de l'assurance	06
1. Les différentes définitions de l'assurance et son rôle dans la gestion des risques financiers	06
1.1. Les différentes définitions de l'assurance	06
1.1.1. Définition générale	06
1.1.2. Définition juridique	06
1.1.3. Définition technique	07
1.1.4. Définition économique	07
1.1.5. Définition financière	07
1.1.6. Définition d'un contrat d'assurance	07
1.2. Le rôle de l'assurance dans la gestion des risques financiers	08
2. Fondement théorique de l'assurance :	09
2.1. Les lois fondamentales de l'assurance	09
2.1.1. Les éléments d'une opération d'assurance	10
2.1.2. Risque :	10
2.1.3. La cotisation (Prime) :	10
2.1.4. Prestation (indemnité) :	11
2.1.5. La compensation	11
2.2. Les fondements mathématiques de l'assurance	11
3. Fondement économique de l'assurance	11
3.1. Rôle de l'assurance dans l'économie	12
3.1.1. L'industrie de la sécurité	12

Table des matières

3.1.1.1.Les assurances de choses :	12
3.1.1.2.Les assurances de responsabilité :	12
3.1.1.3.Les assurances de personnes :	12
Section 2 : cadre réglementaire et normes comptables des assurances.....	13
1.Le contrôle d'Etat	13
2.Le cadre comptable	14
3.Les normes comptables internationales :	14
3.1.Histoire de la création de L' AISB.....	15
3.2.L'organisation de l'IASB	16
3.2.1.IFRS fondation	16
3.2.2.IASB.....	16
3.3.Présentation générale des normes IFRS	16
3.3.1.Normes IFRS-IAS concernant les sociétés d'assurance	17
3.3.2.L'objectif recherché des normes IFRS	17
3.3.3.Les impacts des nouvelles normes comptables IFRS :	18
3.3.4.Les avantages des normes IFRS dans l'assurance	19
3.3.5.Les inconvénients des normes IFRS dans l'assurance	19
Section 3 : Instruments du partage de risques en assurance : mutualisation des risques, coassurance et réassurance	20
1.La mutualisation des risques	20
2.La coassurance	21
3.La réassurance	22
Conclusion du chapitre I	23
Chapitre II : Traitement des opérations de production et sinistres en assurance et leur impact financier	
Introduction du Chapitre II	25
Section 1 : Présentation des opérations comptables en assurance	26
1.La présentions des principes comptables de base, ainsi que le bilan et le compte de résultat	26
1.1.Les Principes comptables de base	26
1.2.Prestation du bilan et du compte de résultat d'une entreprise d'assurance	27

Table des matières

1.2.1. Le bilan	27
1.2.2. Les composants du bilan	27
1.2.2.1.L'actif (actif réel)	27
1.2.2.2.Le passif	28
1.2.3. Le compte de résultat	31
1.2.3.1.Les composants du compte de résultat	31
2.Généralité sur la comptabilité des assurances	34
2.1.Les diverses interprétations de la comptabilité d'assurance (perspective finance 3d'entreprise) :	34
2.1.1.Énoncé fonctionnel (s'inspirant de Rey & Dufour, 2006) :	34
2.1.2. Définition selon la perspective financière (inspirée du livre de G. Zaccour, Finance des entreprises d'assurance, 2011) :	34
2.1.3.Définition selon le Plan Comptable des Assurances Algérien (PCA) :	35
2.1.4.Définition internationale (inspirée par les normes IFRS 17 – Contrats d'assurance)	35
2.1.5.Définition résumée (perspective finance d'entreprise)	35
2.2.Les principes généraux de la comptabilité des assurances	35
2.3.Les objectifs de la comptabilité des assurances	35
3.Les principales opérations comptables aux sociétés d'assurance et leurs rôles dans la gestion financière	36
3.1. Les principales opérations comptables	36
3.2.Rôle dans la gestion financière.....	36
Section 2 : La comptabilisation des primes d'assurance et impact sur les revenus	37
1.La notion de prime d'assurance.....	37
1.1.Définition :	37
1.2.La détermination de la prime :	37
1.3.Le rôle économique et comptable de la prime d'assurance :	38
1.3.1. Le rôle économique	39
1.3.2.Le rôle comptable	39
2.Modalités de comptabilisation des primes (référentiel PCA)	39
2.1.Rattachement des primes à l'exercice (principe d'indépendance)	40
2.2.Impact sur les revenus de l'assureur.....	41
2.3.Normes IFRS 17 – Une nouvelle approche de la reconnaissance des revenus	41

Table des matières

3. Cycle de production	41
3.1.Constatacion de l'opération d'émission de primes	41
3.2.Encaissement de la production en espèces	42
3.2.1.Constatacion : journal de caisse	42
3.2.2.Remise des fonds à la banque.....	42
4.Encaissement de la production par chèques	42
4.2.1. Remise des chèques à la banque : « JRL de banque »	42
4.2.2.Avis de crédit de la banque : « JRL de banque »	43
4.2.3.Chèque retourné impayé « JRL de banque »	43
4.2.4.Prime impayée	43
5.Créance douteuse.....	43
6.Annulation Totale de primes (sans ristourne) : JRL 700 « Journal de Production »	44
6.1. Annulation Partielle de primes (sans ristourne) : JRL 700 « Journal de Production »	44
6.2.Annulation Partielle de primes (Avec ristourne) :JRL 700 « Journal de production »	45
7.Participation aux bénéfices.....	45
8. Provision pour risque en cours JRL 700 « Journal de production »	46
9. Provisions mathématiques.....	46
Section 3 : Comptabilisation des sinistres et gestion des provisions techniques.....	47
1.Le lien entre les sinistres et les provisions techniques	47
1.1.Les sinistres et les provisions techniques	47
1.1.1. Les sinistres	47
1.2. Les Provisions Techniques	47
2.Les différentes provisions techniques liées aux sinistres	48
2.1.Provisions pour les sinistres non encore survenus	48
2.1.1.La provision pour primes non acquises.....	48
2.1.2.La provision pour risques en cours	48
2.2.Provision pour les sinistres survenus	48
2.2.1. La provision pour les sinistres tardifs ou pas encore déclarés	49
2.2.2.La provision pour les sinistres déclarés.....	49
2.3.Lien entre l'indemnisation des sinistres et le provisionnement	49

Table des matières

2.4.Comptabilisation des provisions technique	50
2.4.1. La nomenclature des comptes de provisions techniques d'assurance	50
3. Cycle gestion des sinistres.....	53
3.1 .Constataion de la provision (à la déclaration) en principal et en accessoires	53
3.2. Réajustement de la provision à la hausse	53
3.3. Réajustement de la provision à la baisse	53
3.4. Régalement du sinistre (en principale)	53
3.5. Règlement du sinistre (en accessoires)	54
3.6. Classement sans suite	54
3.7. Chèque sinistres annulées	54
Conclusion du chapitre II :	55

Chapitre III : Comptabilisation des opérations de production et sinistres à la SAA

Introduction du Chapitre III.....	57
Section 1 : Présentation de la Société Algérienne d'Assurance (SAA)	58
1 Présentation globale (sociétés mère)	58
1 .Présentation et historique de la société algérienne d'assurance (SAA)	58
2. Principales étapes de développement de la SAA	60
2.1. Création et premiers pas (1963 – 1980)	60
2.2. Spécialisation dans l'assurance automobile (1980 – 1990)	60
2.3. Libéralisation du marché et diversification (1990 – 2000)	60
2.4. Renforcement du réseau et modernisation (2000 – 2010)	60
2.5. Digitalisation et nouveaux défis (2010 – aujourd'hui)	61
3. Nature juridique de la SAA.....	61
4. Les différentes fonctions de la SAA	61
4.1.La fonction administrative	62
4.2.La fonction commerciale.....	62
4.3. La fonction technique	62
4.4.La fonction financière	62
5.Les activités principales de la société Algérienne d'assurance	62

Table des matières

5.1. Les garanties « biens »	62
5.2. Les garanties « personnes »	63
6. Les objectifs de la SAA.....	63
II. Structure interne de l'unité de Tizi Ouzou	63
2.1. Services supports.....	63
2.2. Structure organisationnelle de la SAA DE Tizi-Ouzou	64
2.3. Aperçu de « l'agence 2001 » de la SAA de Tizi-Ouzou	66
Section 2 : Analyse de la comptabilisation des opérations de production et sinistres à la SAA.....	68
I. Démarche de comptabilisation assurance automobile	69
1.1. Présentation du cas	69
1.2. Les enregistrements des opérations de production le volet	69
1.2.1. Saisie de production	69
1.2.2. Les encaissements	70
1.2.2.1. Encaissement par espèce	70
1.2.2.2. Encaissement par chèque	70
1.2.3. Versement de l'espèce vers la banque.....	70
1.2.4. Encaissement du chèque par la Banque :	70
1.3. Règlement des sinistres volet comptable	71
1.3.1. Règlement de sinistre	71
1.3.2. Honoraire de sinistre	71
II. Démarche de comptabilisation assurance divers	71
2.1. Présentation du cas	71
2.2. Les enregistrements des opérations de production le volet comptable	72
2.2.1. Saisie de production	72
2.2.2. Les encaissements	72
2.2.3. Encaissement du chèque par la Banque	72
2.3. Règlement des sinistres volet comptable	72
2.3.1. Règlement de sinistre	73
2.3.2. Honoraire de sinistre.....	73

Table des matières

Section 3 : évaluation du système de comptabilisation et perspectives d'amélioration	. 74
1. Introduction des TIC dans le système de comptabilisation des assurances en Algérie 74
1.1. Retard dans l'application des outils numériques 75
2. La détermination du montant du sinistre ainsi que le logiciel qu'utilise la SAA pour les sinistres 76
3. Proposition d'amélioration 76
Conclusion du chapitre III : 77
Conclusion générale. 79

Bibliographie.

Annexes.

Table des matières.

Résumé.

Résumé

L'assurance est un domaine vaste qui permet d'offrir une protection contre les différents risques et les aléas de la vie, c'est pour cela qu'il joue un rôle fondamental dans l'économie mondiale, pilier du secteur financier, il couvre les différents risques des entreprises. C'est pour cela que notre présent travail s'intéresse à l'une des principales opérations comptables des assurance à savoir « La comptabilisation des opérations de production et sinistres à la SAA ».

A cet effet, on a effectué une analyse de la comptabilisation des opérations de production et sinistres à la SAA, en introduisant l'approche dont la société Algérienne d'assurance adopte pour enregistrer les opérations de production ainsi que le règlement des sinistres avec une démarche de comptabilisation concernant l'assurance automobile comme premier cas pratique, et une Démarche de comptabilisation concernant l'assurance divers comme deuxième cas pratique.

Enfin, dans ce travail on a essayé de démontrer qu'il y a une relation complémentaire entre les deux secteur l'assurance et la finance.

Mots clés : Assurance, Finance, Comptabilisation, Primes, Production, Sinistre, Provision technique, Risque

Summary

Insurance is a broad field that provides protection against various risks and uncertainties of life. It therefore plays a fundamental role in the global economy. A pillar of the financial sector, it covers various business risks. This is why our current work focuses on one of the main accounting operations in insurance, namely: "The accounting of production and claims operations at SAA."

To this end, we conducted an analysis of the accounting of production and claims operations at SAA, introducing the approach adopted by the Algerian Insurance Company to record production operations and claims settlements, using an accounting approach for automobile insurance as the first practical case, and an accounting approach for miscellaneous insurance as the second practical case.

Finally, this work attempted to demonstrate that there is a complementary relationship.

Keywords: Insurance, Finance, accounting, premium, production, loss provision, technique, risk